LIVRE BLANC
INONDATIONS EN VALLEE AMONT DE L'YVETTE

Analyse et recommandations des Groupes de Réflexion Inondations (GRI) de la vallée amont de l'Yvette à la suite des événements d'Octobre 2024

Bilan des constats locaux et suggestions

Saint-Rémy-lès-Chevreuse

Sommaire

I. Remerciements 3

II. Comprendre en deux minutes 4

Contexte et genèse du Livre Blanc Inondations 4

Chiffres clés et impact des inondations d'octobre 2024 5

Causes principales des inondations (synthèse) 5

Recommandations Générales (Synthèse) 6

III. Analyse Transversale des Problématiques et des Solutions 7

Analyse statistique des causes d'inondation 7

Analyse statistique des risques futurs 9

Recueil des préconisations 11

Actions engagées sur tout ou partie du bassin amont 13

IV. Analyse détaillée des Fiches de Constats par Groupe de Réflexion Inondations (GRI) 14

Présentation de la méthodologie et champ d'action des GRI 14

GRI Cernay-la-Ville 16

GRI Chevreuse Fond de vallée 20

GRI Chevreuse Hautvilliers 24

GRI Chevreuse Rouillon du Claireau 29

GRI Chevreuse Ru de la Goutte d'Or 32

GRI Choisel - Herbouvilliers 35

GRI Dampierre – Maincourt 39

GRI Dampierre – Maincourt 44

GRI Dampierre – Rouillon de Valence 47

GRI Saint-Rémy-lès-Chevreuse Fond de vallée 52

GRI Saint-Rémy-lès-Chevreuse Montabé 55

GRI Saint-Rémy-lès-Chevreuse Rhodon – centre-ville 59

V. Et maintenant ? 62

I. Remerciements

L'Association pour la Protection de l'Environnement et des Sites de la vallée de Chevreuse (APESC) tient à exprimer sa profonde gratitude à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce **Livre Blanc Inondations en vallée de l'Yvette amont** consacré à la prévention des inondations.

Nos premiers remerciements vont aux membres des 12 Groupes de Réflexion Inondations (GRI) et leurs animateurs ainsi qu'aux bénévoles de l'APESC, qui ont consacré temps, énergie et expertise à l'analyse des causes, à la formulation de constats précis et à l'élaboration de préconisations concrètes. Leur engagement bénévole, leur esprit de coopération et leur souci du bien commun ont été le moteur de ce travail collectif.

Nous adressons également nos sincères remerciements à:

- Monsieur Nicolas VENTRE, Sous-Préfet de Rambouillet, pour son soutien,
- Madame Anne BERGANTZ, Députée de la seconde circonscription des Yvelines,
- Madame Anne GRIGON, Présidente de la CCHVC,
- Mesdames et Messieurs les Maires, Claire CHERET, Maire de Cernay-la-Ville, Anne HERY LE PALLEC, Maire de Chevreuse, Valérie PALMER, Maire de Dampierre-en-Yvelines, Alain SEIGNEUR, Maire de Choisel, Dominique BAVOIL, Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, communes où les GRI sont actifs, ainsi qu'à leurs équipes élues et leurs collaborateurs,
- Madame Anne CABRIT, Présidente du PNR HVC ainsi qu'à ses collaborateurs,
- Monsieur Michel BARRET, Président du SIAHVY ainsi qu'à ses collaborateurs.

Qui ont accueilli cette démarche avec bienveillance et intérêt, et qui ont apporté leur soutien et leurs précieux conseils à nos travaux.

Enfin, nous remercions tous les habitants et riverains qui ont pris part aux échanges et témoigné de leur expérience.

Le **Livre Blanc Inondations** est le fruit de cette mobilisation collective. Il témoigne qu'en conjuguant les efforts des citoyens, des élus et des institutions, il est possible de faire progresser concrètement la protection de nos biens, de nos paysages et de notre environnement.

Jacques EMPINET
Président de l'APESC

II. Comprendre en deux minutes

Contexte et genèse du Livre Blanc Inondations

Le **Livre Blanc Inondations de la vallée de l'Yvette amont** trouve son origine dans les **inondations exceptionnelles** qui ont frappé la vallée de Chevreuse en octobre 2024. Face à ces événements, l'**A**ssociation pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement et des **S**ites de la vallée de **C**hevreuse (**APESC**) a rapidement pris l'initiative de mobiliser les riverains. Elle a organisé plusieurs réunions afin de structurer une réponse collective et a favorisé la création de **Groupes de Réflexion Inondations** (**GRI**) dans les communes de l'amont du bassin versant.
Le 6 mars 2025, lors d'une première rencontre des référents de ces groupes, l'APESC a promu la naissance d'un **Collectif des Groupes de Réflexion Inondations en Vallée de l'Yvette amont**. Ce collectif fédère aujourd'hui le travail des 12 GRI locaux. Il permet de partager les constats de terrain, de rassembler ces analyses sous forme de fiches de diagnostic couvrant l'ensemble du bassin amont de l'Yvette, et surtout de formuler des propositions concrètes à destination des autorités compétentes (communes, EPCI, SIAVHY, PNR, Préfecture) **afin de mieux prévenir et limiter les effets des futures inondations.**

Nombre de personnes sinistrées et valorisation estimée des dommages

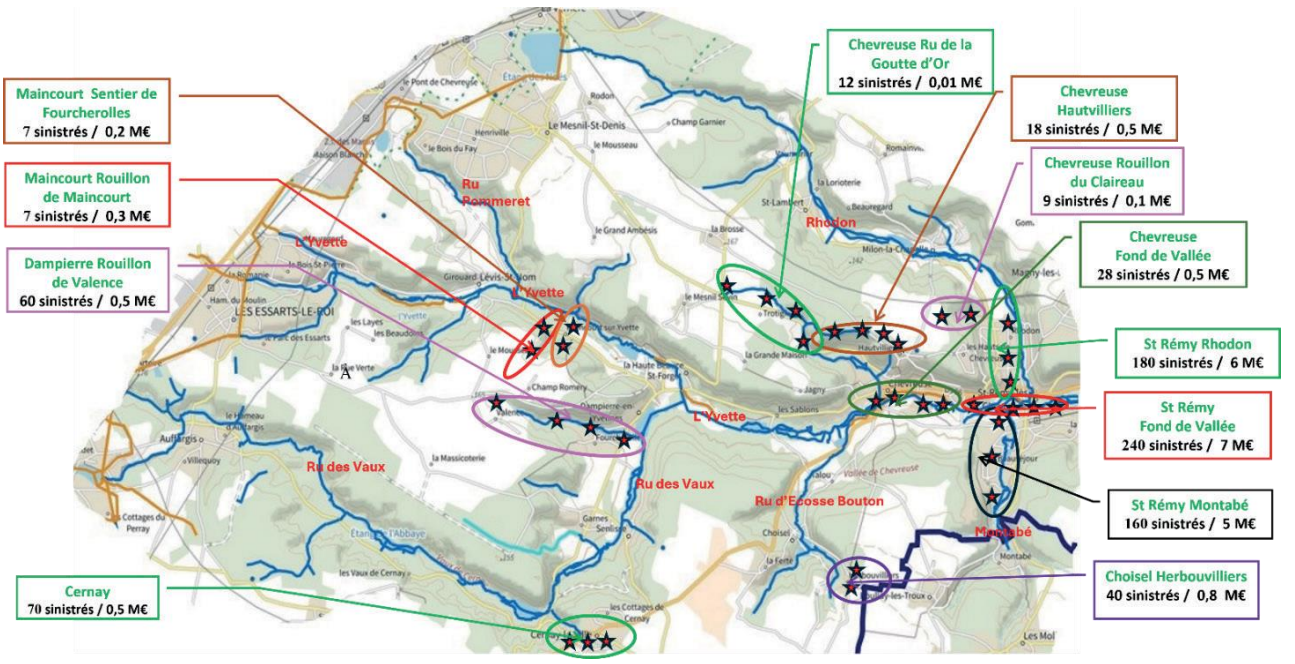

La carte, ci-dessus, de l'amont de la vallée de l'Yvette indique :

1. Les 12 GRI locaux à Cernay-la-Ville, Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines et Saint-Rémy-lès-Chevreuse. Les GRI se sont constitués sur les sites de fortes inondations correspondant à des ruissellements ou des débordements, soit en lisière de plaines cultivées ou sur les cours d'eau.
2. Les chiffres annoncés sont ceux collectés par les riverains bénévoles des GRI, ils correspondent aux sites sinistrés, ne concernent que les particuliers et peuvent ne pas correspondre aux chiffres officiels des communes. Toutefois ils procurent un aperçu réel de l'ampleur des dommages.

Soit 831 sinistrés pour un coût global estimé de 21,5 millions d'Euros.

Chiffres clés et impact des inondations d'octobre 2024

28 millions de m³ en 48h

Sur les **28 millions de m³** qui ont transité sur tout le bassin de l'Yvette (280 km²) les 9 et 10 octobre 2024, lors de la première inondation, il est estimé que **12 à 14 millions de m³** se sont écoulés sous forme des inondations. Par ailleurs, environ **14 millions de m³ d'eau sont tombés sur la partie amont du bassin** (136 km²) au cours de cet épisode. Par conséquent, le volume total passé en inondations sur la totalité du bassin versant de l'Yvette **correspond au volume d'eau tombé sur le bassin amont**.
À titre de comparaison, lors des inondations de 2016, la pluviométrie avait été de 65 mm. En octobre 2024, elle a atteint 95 à 100 mm, qui plus est, sur des sols déjà saturés d'eau. Cette évolution confirme à la fois l'intensification et la récurrence des épisodes météorologiques qui **rendent notre territoire de plus en plus vulnérable.**

Causes principales des inondations (synthèse des Fiches des Constats)

Les événements météorologiques exceptionnels Kirk et Leslie d'octobre 2024 de forte intensité (jusqu'à 100 mm d'eau) sont survenus alors que les sols étaient très imprégnés des pluies précédentes. Cette combinaison a entraîné de fortes inondations, dont la synthèse statistique des causes est présentée ci-après :

1. **Ruissellements massifs des eaux pluviales**, venant notamment des plaines agricoles, exacerbés par la nature argileuse et la saturation des sols en octobre 2024.

2. **Forte insuffisance des rétentions d'eau en amont**, entraînant d'importantes crues en aval.

3. **Entretiens insuffisants et obstructions des fossés et cours d'eau**, de leurs buses et avaloirs.

4. **Dimensionnements des infrastructures insuffisants en rapport avec l'intensité des événements et dans certains cas conception à reconsidérer** telles que tunnels, ponts et réseaux d'eaux pluviales.

5. **Impact de l'urbanisation et des infrastructures existantes**, l'urbanisation sans rétention adéquate et des aménagements comme les routes peuvent impacter l'écoulement. Les eaux de drainage agricole du plateau sont également identifiées comme une cause de ruissellement et débordement. Enfin l'artificialisation des sols accroît les ruissellements.

Recommandations Générales (Synthèse)

1. **Prioriser la rétention d'eau en amont des affluents de l'Yvette :** développer et généraliser la création de zones d'expansion de crues, de bassins de rétention, de mares, de redents et toutes techniques pour ralentir le flux d'eau et limiter les débordements.

2. **Adapter et dimensionner correctement les infrastructures de fond de vallée :** réévaluer et adapter les sections des ponts, tunnels, buses, largeur du lit majeur **afin d'abaisser le niveau de l'eau** et augmenter le débit.

3. **La combinaison des deux points précédents** qui consistent à augmenter le débit en fond de vallée de l'Yvette et à ralentir l'eau sur ses affluents implique **l'établissement d'un modèle hydrologique global du bassin versant afin d'optimiser les aménagements.**

4. **Améliorer et systématiser l'entretien** : mettre en place des plans d'entretien réguliers pour les fossés, les cours d'eau, impliquant potentiellement les riverains (journées citoyennes) et coordonner les actions entre domaines public et privé.

5. Adaptation des réseaux d'eau pluviale aux risques futurs.

6. **Développer une collaboration renforcée** et constructive entre les collectivités, le SIAHVY, le PNR, l'État, d'une part, et les riverains d'autre part ; cette collaboration est initialisée par l'APESC et les GRI.

7. **Analyser les risques** liés à la fragilisation des infrastructures et sols par ces épisodes.

8. **Nécessité de mettre en place les PPRI pour les communes.**

9. **Soutenir les démarches d'accompagnement des particuliers :** encourager et faciliter l'accès aux diagnostics et aux conseils proposés par le bureau d'études spécialisé mandaté par le SIAHVY.

Gif sur Yvette

Chevreuse

Cernay- la-Ville

La lecture « deux minutes » s'achève ici. Le chapitre suivant traite de l'analyse transversale des problématiques et des solutions.

III. Analyse transversale des problématiques et des solutions

Analyse statistique des causes d'inondation

1. Les **tempêtes exceptionnelles Kirk et Leslie** constituent la cause première des inondations avec des caractéristiques différentes l'une par rapport à l'autre. La première a présenté une pluviométrie record à 95-100 mm, la seconde a été d'intensité moindre mais est survenue quelques jours après la première dont les conséquences n'avaient pas encore disparu.

2. **Ruissellement**

   Les ruissellements constituent la cause première des inondations survenues en vallée de Chevreuse en octobre 2024 mais aussi lors des épisodes de 2023, 2018 et 2016. Les ruissellements sont d'origine agricole, naturel et urbain. Le ruissellement massif des plaines agricoles est particulièrement mis en évidence par les Fiches Constat Inondations, il contribue fortement aux vagues de crue. L'augmentation du volume de ruissellement et de sa vitesse d'écoulement est favorisée par des facteurs tels que les pentes prononcées, les sols imperméables ou saturés et l'absence de zones de rétention. En bordure des plaines cultivées les ruissellements peuvent être à l'origine d'inondations des habitations.

3. **Débordement des cours d'eau et fossés**

   Les débordements des affluents de l'Yvette et des fossés sont souvent la conséquence directe du ruissellement agricole important, ils sont une cause immédiate et récurrente des inondations en fond de vallée. Les ruissellements naturels (zones boisées) et urbains apportent également une contribution. Les débordements des affluents de l'Yvette ont eu pour conséquence une crue importante de cette dernière. Il convient toutefois de signaler que les rétentions d'eau de fond de vallée en amont de Chevreuse ont limité la vague d'eau.

4. **Manque d'entretien, obstructions et embâcles**

   L'insuffisance de l'entretien des fossés, cours d'eau, berges, lits et zones d'expansion de crue est une cause récurrente des débordements. Ce manque d'entretien provoque l'accumulation d'obstacles à l'écoulement, tels que des embâcles (accumulation de cailloux, branchages, feuilles mortes compactées, vases, limons, alluvions) qui entravent le flux de l'eau. Il a même été constaté que des fossés anciens non entretenus se sont comblés.

5. **Infrastructures souvent devenues sous-dimensionnées**

   Les buses, tunnels et ponts dont la section est trop limitée par rapport à l'intensité des derniers événements météorologiques limitent le passage de l'eau, agissant comme des goulots d'étranglement ou des entonnoirs ce qui provoque des engorgements et des débordements en amont. Des exemples incluent le tunnel du Montabé dont la section a été réduite par des conduites d'eau usée, le franchissement sous la rue des Charmes à Saint Robert, ou encore la buse à l'aval du Rouillon du Claireau est jugée « totalement sous dimensionnée ».

6. **Saturation et refoulement des réseaux d'eau pluviale (EP) et d'eau usée (EU)**

   La saturation des réseaux EP contribue à générer à plusieurs endroits des ruissellements urbains importants. Ces derniers ont envahi les réseaux EU provoquant des refoulements. Là encore, l'intensité des événements météorologiques a montré la limite capacitaire de certains réseaux EP. Mais l'insuffisance des rétentions d'eau en amont peut expliquer ces constats.

7. **Pratiques agricoles**

   L'orientation des cultures et des labours (perpendiculaires aux pentes accélérant le ruissellement), l'absence de fossés en séparation champs/habitations, la disparition des haies, amplifient le ruissellement et l'apport de boues. Les **importants drainages des terres agricoles,** indispensables à l'exploitation, se déversent **massivement et à grande vitesse** dans les points bas. Ces eaux de drainage, souvent **chargées en terre**, sont une **cause majeure des débordements et des inondations**. Ce phénomène contribue également à la **transformation de ruisseaux en véritables torrents temporaires**.

8. **Conditions géologiques et topographiques**

   La présence de sols argileux imperméables de la plupart des plaines agricoles limite l'infiltration et favorise le ruissellement rapide. Les fortes pentes augmentent la vitesse de l'eau et accentuent le ravinement.

9. **Resserrement artificiel du lit**

   Des aménagements humains peuvent rétrécir artificiellement le lit d'un cours d'eau, limitant sa capacité d'écoulement. Cela inclut le passage en canaux maçonnés et linéarisés (époque des moulins à eau) ou potentiellement la construction de structures dans le lit.

10. **Urbanisation et infrastructures existantes (impact global)**

    L'augmentation des surfaces imperméabilisées, la construction en fond de talweg, et la présence d'infrastructures telles que routes ou voies ferrées (RER) peuvent modifier et aggraver l'écoulement naturel des eaux si les bonnes dispositions ne sont pas prises.

Ces causes sont souvent combinées, un facteur supplémentaire aggravant la situation. Par exemple, des inondations peuvent résulter d'une combinaison de ruissellement et de débordement, aggravé par la saturation des réseaux, le manque d'entretien des fossés et cours d'eau et des aménagements insuffisamment dimensionnés à l'intensité des pluies.

Analyse statistique des risques futurs

1. **Risque récurrent pour la sécurité des biens et des personnes**
   Les inondations présentent un danger réel. Cela inclut la crainte de drames irréparables tels que les électrocutions et les noyades dans les habitations**,** notamment pour les personnes à mobilité réduite. Sur les 12 GRI, 13 personnes ont été mises en situation de danger en 2024.

2. **Conséquences matérielles et financières importantes pour les riverains et les collectivités territoriales**
   Les inondations provoquent des dommages sur les habitations, les dépendances (garages, sous-sols, caves), les parkings, les jardins, les véhicules, les routes, les ponts, et les réseaux (électricité, EU, EP, télécommunications). Le coût global des sinistres peut être très élevé, **il a été estimé à 21,5 M€ pour les seuls particuliers**, lors des inondations d'octobre 2024 en vallée amont de l'Yvette.

3. **Aggravation du risque inondation en aval**
   Les constats parlent d'eux-mêmes, si les eaux de ruissellement ne sont pas gérées de manière adaptée en amont, le risque inondation en aval est important.

4. **Impacts sur les contrats d'assurances**
   Les risques incluent l'augmentation des primes et la résiliation potentielle des contrats, ce qui fragilise les foyers.

5. **Baisse de la valeur immobilière**
   Les biens immobiliers sinistrés peuvent être affectés d'une baisse de leur valeur, surtout avec la répétition des inondations.

6. **Vulnérabilité accrue des habitations et infrastructures existantes**
   Certaines constructions et équipements peuvent être fragilisés par les épisodes répétés, ce qui constitue un facteur aggravant lors d'événements ultérieurs. La vulnérabilité des habitations construites dans le talweg sans aménagement amont protecteur est soulignée.

7. **Risque de glissements de terrain**
   La géologie des plateaux cultivés montre que sous la couche arable (terre cultivable) il y a les argiles à meulières qui recouvrent les sables de Fontainebleau. Dans le cas de ruissellements intenses, l'argile en bordure des coteaux peut être fracturée, ce qui provoque le fluage des sables. Cette situation est génératrice de glissement de terrain constatés sur le coteau de la Madeleine à Chevreuse ou d'effondrement de terrain comme à Maincourt sur Yvette.
   N'oublions pas le fort ruissellement à Courcelles qui a évidé le remblai et le ballast sous la voie RER en 2018 provoquant un déraillement d'une rame RER.

8. **Saturation et dysfonctionnement des réseaux d'eau pluviale et d'eau usée**

   Le risque de saturation du réseau d'eau pluviale, potentiellement sous-dimensionné pour absorber les volumes d'eau provenant de l'amont, est souvent signalé. Le refoulement des réseaux d'eau usée qui peut en découler est un facteur aggravant.

9. **Récurrence des phénomènes de crue**

   Les évolutions climatiques en cours peuvent conduire à de nouvelles occurrences fortes qui pourraient exposer les habitants à des risques évitables.

10. **Risque d'isolement**

    Le risque encouru dû à la coupure des routes (mentionné pour les événements d'octobre 2024) contribue à ralentir l'action des secours.

11. **Traumatismes**

    Les fiches de constat mettent en évidence l'angoisse et le désarroi pour les habitants concernés, notamment les plus vulnérables se sentent isolés face à leurs difficultés.

Ces risques sont souvent interdépendants et soulignent la nécessité d'une action préventive pour éviter que les événements passés ne se reproduisent avec les mêmes conséquences.

Recueil des préconisations

Les préconisations formulées par les GRI s'articulent autour de plusieurs axes principaux pour une gestion globale et efficace des risques d'inondation. Elles sont émises par les riverains des cours d'eau, fossés et plaines cultivées qui ne sont pas, en général, des hydrologues. De ce fait, certaines préconisations pourraient se révéler inadéquates aux yeux des professionnels qui seraient alors en mesure de proposer des solutions fiables sur la base des observations des riverains.

1. **Gestion des ruissellements en amont et ralentissement du flux de l'eau**

   Un consensus se dégage sur la nécessité de retenir l'eau le plus possible sur les parties amont du bassin, ce qui augmente d'ailleurs l'infiltration, pour limiter les crues importantes en aval :

   a. L'analyse des faits montre la nécessité absolue de ralentir le flux des eaux des plaines cultivées vers l'aval tout en protégeant les habitations voisines. La création ou la remise en état opérationnel des zones naturelles d'expansion des crues (ZNEC), des mares, des mouillères répond à cette nécessité. Ces retenues d'eau peuvent aussi devenir un cadre de développement de la biodiversité.
   b. Développer le dialogue avec les agriculteurs afin d'augmenter la capacité de stockage temporaire. Cela nécessiterait des modifications législatives et l'implication de la MGP (Métropole du Grand Paris), comme les systèmes d'indemnisation des agriculteurs pour la surinondation dans le département de Seine et Marne.
   c. Installer des redents dans le lit des affluents de l'Yvette, qu'ils soient cours d'eau ou fossés.

2. **Améliorer le débit des cours d'eau et le stockage de fond de vallée**

   Les resserrements du lit majeur de l'Yvette ou dans la partie basse de ses affluents est une des causes d'inondation, notamment au passage sous les ponts ou bien comme conséquence de l'urbanisation. Le but est d'abaisser le niveau de l'eau par une augmentation de largeur des lits majeurs et la suppression des obstacles :

   a. Reconsidérer les sections utiles sous les ponts.
   b. Restaurer, autant que faire se peut, l'hydromorphologie naturelle par la renaturation et le reméandrage. L'étalement des berges permet d'étendre le lit majeur et ainsi d'accroître la capacité d'écoulement de l'eau.
   c. Augmenter les capacités de stockage de l'eau.

3. **Entretien et amélioration des cours d'eau et fossés**

   Le manque d'entretien et les obstructions constituant des causes majeures, les actions sur les cours d'eau et fossés existants sont cruciales :

   a. Nettoyer, restaurer, remettre à niveau les fossés existants, ainsi que les lits et berges des cours d'eau et fossés.
   b. Déboucher les buses obstruées.
   c. Rétablir les fossés remblayés.
   d. Créer de nouveaux fossés et rigoles d'évacuation si nécessaire.
   e. Inspecter et entretenir régulièrement ces dispositifs pour retirer les embâcles et autres obstructions. Une journée citoyenne pour le nettoyage est suggérée.

4. **Dimensionnement des infrastructures aux nouvelles conditions climatiques**

   Les ouvrages de canalisation des flux d'eau ont souvent été signalés comme inadaptés ou sous-dimensionnés lors des événements d'octobre 2024 :

   a. Reconsidérer le dimensionnement des sections utiles sous les ponts, dans les tunnels et autres ouvrages.
   b. Repenser certains parcours busés ou canalisés pour faciliter l'écoulement.
   c. Dans certains cas, créer des évacuations directes de l'eau des zones d'accumulation.
   d. Rénover le réseau d'eau pluviale.

e. Reconsidérer le parcours des réseaux d'eau usée pour qu'ils ne soient pas saturés par les ruissellements ou débordements des réseaux d'eau pluviale.
f. Améliorer le positionnement des grilles et avaloirs.

5. **Modification des pratiques agricoles**

Les méthodes de culture et de drainage ont un impact direct sur le ruissellement. Bien entendu, ces suggestions nécessitent d'abord le dialogue avec les agriculteurs et leur accord pour leurs mises en œuvre :

a. Dans certains cas et avec l'accord des agriculteurs, recréer des bandes enherbées non cultivées entre les champs et les zones habitées ou les fossés.
b. Dans certains cas et avec l'accord des agriculteurs, orienter le sens des cultures et des labours parallèlement aux pentes ou aux fossés pour ralentir l'eau.
c. Réintroduire des haies et des arbres dans le paysage rural.
d. Réguler le débit des drainages. Installer des réducteurs de diamètre sur les bouches d'évacuation des drains des agriculteurs pour un débit plus régulier et moins rapide.
e. Étudier la possibilité de transformer temporairement (le temps d'une inondation en aval) une partie de zone cultivée en zone d'expansion de crue (ZEC) avec indemnisation par l'Etat.

6. **Protection individuelle et préparation : aider les habitants à se protéger**

a. Accompagner les particuliers avec des diagnostics réalisés par un bureau d'études spécialisé mandaté par le SIAHVY pour identifier les fragilités et préconiser des solutions adaptées (les installations restent à la charge des particuliers).
b. Mettre à disposition ou faciliter l'acquisition de matériel de protection (pompes, batardeaux, boudins) via la commune ou des groupements de commande.
c. Fournir des fiches d'information pour les habitants sur la prévention et les bonnes pratiques à mettre en œuvre en cas d'inondation.
d. S'assurer que tous les habitants puissent recevoir les alertes inondations de la part du SIAHVY ou des communes.

7. **Cohérence des actions sur le bassin**

La validation des suggestions des habitants et la cohérence des actions entre elles sont du ressort des professionnels du SIAHVY, du PNR et de l'Agence de l'Eau :

a. Les GRI invitent les habitants à ne pas prendre d'initiative d'aménagement de gestion des eaux sans soumettre au préalable leur projet aux entités professionnelles compétentes.
b. Les communes, le SIAHVY, le PNR, pourraient réaliser ou faire réaliser un diagnostic exhaustif des causes, souvent parcelle par parcelle, en s'appuyant sur les témoignages des habitants consignés dans le présent « Livre Blanc Inondations».
c. Prendre en considération les études antérieures réalisées par les différents acteurs.
d. Création d'un **observatoire des inondations** auquel les GRI pourraient participer.

Ces suggestions, souvent interreliées, sont identifiées comme nécessaires pour faire face aux défis posés par les inondations récurrentes dans le bassin amont de l'Yvette et rendre le territoire moins vulnérable. Il est souligné que ces suggestions sont souvent connues mais nécessitent une application généralisée et coordonnée pour maximiser leur efficacité.
Enfin les GRI sont conscients de l'investissement très important en termes financiers et de temps que représentent la mise en œuvre de ces suggestions. Il conviendrait de hiérarchiser ces actions par ordre de priorités dans la durée.

Actions engagées sur tout ou partie du bassin amont

Les collectivités territoriales ont engagé des actions qu'il convient de rappeler ici :

1. Découlant du SDAGE Seine Normandie (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), la finalisation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Orge Yvette est en cours de validation, ce schéma intègre la gestion des inondations. Il est établi par la Commission Locale de l'Eau (CLE) dont la structure porteuse est le SIAHVY.

2. Le PAPI Orge Yvette (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), actuellement en intention, sera labellisé à la sortie de l'été pour entrer en phase de travaux. Ce programme est porté par le SIAHVY en collaboration avec le SYORP (Syndicat de l'Orge) et le PNR HVC.

3. L'arrêté du 18 avril 2025 (78-2025-04-18-00001) de la préfecture des Yvelines porte Déclaration d'Intérêt Général pour un programme d'entretien de certains cours d'eau de l'amont du bassin versant de l'Yvette pour une durée de cinq ans.

4. Les communes ont délégué au SIAHVY une étude prospective pour recenser les terrains publics ou privés propices à la création de zones d'expansion des crues.

5. Le SIAHVY et le PNR renforcent leurs équipes par l'embauche de techniciens rivière et la création d'une plateforme de conseil gratuit (site du SIAHVY.

6. La CCHVC a mis en place un fonds de concours de 250 000 € pour financer des aménagements publics de lutte contre les inondations.

7. **Plusieurs actions sont engagées au niveau des communes**, voir le détail au niveau des fiches de constats de chaque GRI (chapitre IV).

IV. Analyse détaillée des Fiches de Constats par Groupe de Réflexion Inondations (GRI)

Présentation de la méthodologie et champ d'action des GRI

Cette analyse s'appuie sur les fiches de diagnostic remplies par les référents et les membres de chaque Groupe de Réflexion Inondations (GRI). Ces fiches ont pour objectif de documenter les phénomènes inondations ayant pour origine les débordements et ruissellements, d'analyser les causes probables, et de proposer des pistes d'aménagement pour en limiter les effets futurs. Le recueil de ces fiches vise à présenter une situation détaillée aux autorités compétentes et à construire une argumentation en faveur de solutions face aux contraintes budgétaires. Les GRI locaux, composés d'habitants et d'élus, ont procédé à des investigations pour comprendre les causes précises des inondations dans leurs secteurs.

Les constats, causes des inondations et préconisations ne portent pas sur l'ensemble des secteurs inondés de l'amont du bassin versant de l'Yvette. Les déclarations des GRI qui suivent traitent des secteurs géographiques où une mobilisation des habitants a pris en charge ces questions. Toutefois le nombre de sites est amplement suffisant pour pouvoir tirer des enseignements généraux à la totalité des sites qui ont été inondés.

Ce travail est destiné aux acteurs locaux : communes, EPCI, SIAHVY, PNR et services de l'Etat : préfectures, DDT, Agence de l'eau Seine-Normandie. Les habitants mobilisés dans les GRI n'entendent pas se substituer aux entités territoriales et service de l'Etat puisqu'ils n'ont ni les compétences, ni les moyens, ils souhaitent simplement apporter leurs témoignages et leurs observations aux professionnels et décideurs. Une suggestion d'aménagement paraissant de bons sens pour un observateur non initié pourra se révéler inadaptée au professionnel mais la cause pourra ainsi être traitée.

Les suggestions de nettoyages, curages, réparations et d'aménagements ne sont pas listées selon un ordre calendaire puisque la planification de ces travaux reviennent aux entités destinatrices du présent rapport. Hormis les travaux d'entretien du cours d'eau (non domanial) ou du fossé et des berges en domaine privé qui, selon les textes, sont du ressort des propriétaires publics ou privés, les aménagements (y compris les curages) sont soumis à autorisation et tributaires de la disponibilité des fonds disponibles.

Tous les GRI présentent leurs travaux sous leur responsabilité et selon le modèle suivant :

1. **Contexte local** : présentation du site local avec ses particularités en termes de morphologie rurale ou urbaine, de géologie, d'orientation, de pente, de cours d'eau et fossés et rétentions d'eau existantes.
2. **Constats principaux** : exposé chiffré des principaux dommages en apportant la précision d'origine de l'inondation, ruissellement, débordement, remontée de nappe ou circulation hydraulique sous-terraine.
3. **Causes identifiées** : au-delà de l'intensité et la durée de la lame d'eau proprement dite, nous cherchons à identifier les conditions aggravantes, sous-dimensionnement et manque d'entretien des aménagements existants, insuffisance des rétentions d'eau, sols imperméabilisés, modifications inadaptées sur les cours d'eau et fossés, réseaux d'eau pluviale et d'eau usée non conçus pour ces événements, pratiques agricoles…
4. **Risques** : l'ensemble des conséquences en termes de dommages en cas de nouvel épisode d'intensité voisine si les aménagements et entretiens indispensables n'étaient pas réalisés.

5. **Préconisations locales** : propositions d'entretien et d'aménagements émises par les habitants et formalisées par les GRI. Ces préconisations peuvent s'avérer ne pas être les solutions adaptées que seuls les professionnels des services du SIAHVY et du PNR peuvent définir et concevoir.
6. **Actions prévues ou envisagées** : solutions techniques ou financières apportées par les communes, SIAHVY et PNR afin de limiter la vulnérabilité du territoire aux risques inondations.

Enfin, nous donnons la parole aux Maires des différentes communes où se sont créés les GRI.

Il convient de rappeler que les chiffres cités par les GRI **correspondent uniquement aux sites d'observation** et sont par conséquent différents de ceux de leurs communes.

Veillons ensemble à limiter les effets des prochains épisodes

GRI Cernay-la-Ville

Contexte local

La commune de Cernay-la-Ville est située en tête de bassin et fait partie du bassin amont de l'Yvette . Le GRI de Cernay-la-Ville s'est constitué pour traiter un cas qualifié de « plus simple d'auto-inondation » par le ruisseau du Rouillon de Cernay-la-Ville . Ce ruisseau est un affluent du ru des Vaux de Cernay et collecte les eaux d'un bassin de 300 hectares alimenté par le drainage et le ruissellement agricole. Lors des événements d'octobre 2024, Cernay-la-Ville a activé son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et mis en place une cellule de crise.

Constats principaux

Chiffres des dommages (octobre 2024)		H. eau (m)
Personnes mises en danger	5	
Personnes sinistrées	70	
Espaces de vie inondés	70	0,80
Dépendances (garages, sous-sols, caves)	10	1,50
Parkings inondés		
Jardins inondés	90	
Véhicules sinistrés	3	
Coût total évalué	450 000,00	

	Ruissellement	Débordement	Remontée
Types d'inondation	X	X	

1. Une partie significative de l'eau (la moitié) ayant inondé le village provenait des champs inondés et a traversé le village par le Rouillon. L'autre moitié a circulé par l'extérieur, via les rues et les maisons.
2. La mise en charge de la conduite du Rouillon a provoqué des refoulements de grilles ou avaloirs, aggravant les dégâts.
3. Il existe une hétérogénéité des sections des différents ouvrages constituant la traversée souterraine du Rouillon.
4. Le déversement direct des champs situés à la sortie du village côté Rambouillet et des Jardins de Chevreuse a amplifié le phénomène de crue du Rouillon.

Causes identifiées

1. La crue du Rouillon de Cernay-la-Ville constitue une première de mémoire de Cernaysiens.
2. Ruissellement agricole important provenant des champs situés au droit du stade, des « chaumières » au sud de la RD 906, et en partie haute du hameau de Saint Robert.
3. Refoulement des réseaux d'eau pluviale (EP) et d'eau usée (EU), aggravant la situation à certains endroits. La mise en charge de la conduite du Rouillon a provoqué ces refoulements.
4. Des obstructions peuvent exister dans le réseau du Rouillon.
5. L'impact du drainage agricole intensif sur le ruissellement est un problème local spécifique identifié.

Risques

1. Le principal risque identifié est la récurrence de phénomènes de crue du Rouillon, exacerbés par les évolutions climatiques en cours. Les événements d'octobre 2024, bien qu'exceptionnels, pourraient se reproduire.
2. Une gestion de crise récurrente n'est pas une solution viable à long terme. Si Cernay-la-Ville se contente de déverser ses eaux pluviales vers l'aval sans une gestion appropriée, cela risque de dégrader la situation déjà difficile des riverains de l'Yvette.
3. La diminution de section de certains ouvrages du Rouillon (mentionnée dans l'étude de 1993) pourrait présenter des risques.
4. Impacts sur les contrats d'assurances : augmentations et résiliations.
5. Baisse de la valeur des biens immobiliers.

Préconisations locales

1. Réaliser un diagnostic exhaustif et minutieux des causes des inondations parcelle par parcelle, en s'appuyant sur les copropriétés et les témoignages des habitants impactés.
2. S'appuyer sur des professionnels pour réaliser des modélisations dans une logique globale, avec l'accompagnement du Parc Naturel Régional et de l'agence Seine Normandie, afin d'établir un diagnostic et des préconisations.
3. Mettre en place une réflexion globale « de haut en bas » pour la gestion de l'eau, sans « chasse d'eau » vers l'aval.
4. Identifier et mettre en place des Zones Naturelles d'Expansion de Crues (ZNEC).
5. Installer des merlons de protection en lisière des champs.
6. Procéder au curage des fossés.
7. Réaliser la rénovation du réseau d'eaux pluviales sur les points faibles (secteur Le Hameau).
8. Commander des études et rechercher des financements pour les travaux nécessaires.
9. Mettre en œuvre des premières mesures rapides « sans regret » basées sur les constats actuels.
10. Revisiter l'étude de 1993 du PNR concernant un bassin de retenue et de régulation pour traiter le débordement du Rouillon.
11. Mise place du PPRI.
12. Soumettre ces préconisations aux entités suivantes : Commune, SIAHVY, PNR, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, Agence de l'eau, et Préfecture.

Actions prévues ou envisagées par la commune de Cernay-la-Ville

1. Élaboration d'un constat global communal des ruissellements et débordements et élaboration d'un programme d'entretien et aménagements contre les inondations.
2. Mise en place d'un plan d'action en 6 fiches travaillées avec les partenaires par secteur, incluant la mise en place de Zones Naturelles d'Expansion de Crues (ZNEC), de merlons de protection en lisière des champs, le curage des fossés, la rénovation du réseau d'eau pluviale sur les points faibles (secteur Le Hameau), la commande d'études et la recherche de financements.
3. Achat de matériel communal (pompes, batardeaux, boudins…).
4. Travail sur des fiches d'information pour les habitants sur la prévention et la réaction en cas d'inondation, en collaboration avec le SIAHVY, la GEMAPI et l'APESC, adaptées au cas de Cernay-la-Ville.
5. Envisagement d'un groupement de commande pour les particuliers concernant le matériel de protection (avec le SIAHVY, RT78).
6. Amélioration de la gestion de crise par la mise en place de cellules de crise (RT78), la révision du PCS et du DICRIM.
7. Investigations concernant la partie canalisée du Rouillon et optimisation de son écoulement.
8. Révision de l'étude de 1993 du PNR concernant un bassin de retenue et de régulation.
9. Levés topographiques disponibles prévus pour fin février.

10. Études des travaux « sans regrets » avec le PNR, les agriculteurs, la CART (Rambouillet Territoires), le SIAHVY et exécution au second semestre (en cours).
11. Collaboration en cours avec le PNR et Seine Yvelines Environnement pour un diagnostic global et des recommandations.
12. Réévaluation du SDA en collaboration avec le SIAHVY en tenant compte des événements récents et en identifiant précisément les zones de fragilités du réseau EP et EU.
13. Réalisation d'un diagnostic précis des causes des inondations parcelle par parcelle, impliquant les habitants et le bureau d'études du SDA.
14. La communauté d'agglomération (Rambouillet Territoires) apporte son assistance dans ce travail et le financement des travaux à venir.
15. Une réunion publique sera organisée prochainement pour partager des informations sur le PCS existant et consulter les habitants pour élaborer un plan plus ambitieux.

Interview de Madame Claire CHERET, Maire de Cernay-la-Ville, le 25 août 2025

Contexte général à la commune

Madame le Maire souligne « l'approche particulière de Cernay-la-Ville » qui s'est distinguée par sa réactivité et une approche atypique et intégrée, la commune ayant directement pris les choses en charge avec les riverains et les agriculteurs :

1. **Collaboration et communication précoce** : la commune a rapidement mis en place des canaux de communication et des échanges avec les sinistrés et les agriculteurs pour éviter les blocages et les tensions. Des réunions ont eu lieu presque tous les 15 jours au début, puis mensuellement, et un bulletin municipal informait les habitants de l'avancement des actions. Cette approche a permis de montrer l'engagement de la mairie et de construire une relation de confiance.

2. **Changement de paradigme :** la municipalité a activement promu l'idée de **retenir l'eau en amont** plutôt que de l'évacuer le plus rapidement possible vers l'aval. Cela a impliqué de faire comprendre aux habitants qu'il fallait plutôt gérer l'eau à la source dans les champs que de faciliter son écoulement.

3. **Actions « sans regret » et phasées :** la commune a identifié et mis en œuvre des actions immédiates qui, même si elles ne résolvent pas tout, n'entraveraient pas les travaux futurs. Cette approche pragmatique, soutenue par le PNR, a permis de ne pas attendre des études exhaustives et de gagner un temps précieux. Des subventions de 80% ont été obtenues pour ces travaux, malgré une proposition initiale de 25% de la part des services de l'État.

4. **Implication des agriculteurs** : un dialogue constructif a été établi avec les agriculteurs pour trouver des solutions adaptées à leurs pratiques et qui protègent le village, reconnaissant leurs connaissances et leurs pratiques très vertueuses. Ils ont activement participé aux chantiers, démontrant leur engagement.

5. **Gestion des attentes et communication des risques :** grâce à un diagnostic précis et un suivi des capacités d'absorption du village, la mairie a pu rassurer les habitants sur les alertes météo, évitant ainsi le stress inutile pour de faibles niveaux de pluie et renforçant la confiance.

Défis et perspectives

Plusieurs défis ont été soulevés lors de la discussion :

1. **Le vide juridique concernant le ruissellement** est une préoccupation majeure. Les inondations du 9 octobre, ayant affecté un grand nombre de personnes, ont permis de mettre cette question sur la table auprès des législateurs.
2. **La lenteur administrative et les contraintes réglementaires (comme la "loi sur l'eau")** peuvent freiner les actions d'urgence. Des cas complexes, comme la présence d'écrevisses à pattes blanches bloquant des projets de rétention d'eau à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, illustrent la difficulté de concilier protection environnementale et gestion des inondations.
3. **Les fantasmes et fausses informations** autour des causes des inondations (« vannes fermées », « eau détournée vers Paris ») ont dû être déminés par une communication transparente.
4. **La complexité des réseaux hydrologiques anciens** et le manque de mémoire collective rendent parfois difficile la reconstitution de l'historique des aménagements.
5. L'idée de réaliser un **diagnostic des vulnérabilités communales** aux inondations (selon la méthode du PGRI de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) est discutée. Bien que jugé utile pour les plans d'action communaux, il suscite des craintes chez les habitants quant à une dévalorisation potentielle de leurs biens immobiliers, similaire aux effets des PPRI (Plans de Prévention des Risques d'Inondation). Ces diagnostics sont cependant intégrés aux nouveaux schémas directeurs d'assainissement qui incluent désormais un volet eaux pluviales.
6. Il est recommandé de privilégier **de nombreuses petites actions modeste**s, notamment pour le ruissellement (ex : ouvrages en terre retenant au plus 50 cm d'eau), plutôt que de grands projets risqués s'ils sont insuffisamment définis.
7. Les intervenants s'accordent pour souligner l'importance des propos tenus par l'architecte-urbaniste de **savoir s'adapter à la nature** lors de la conférence « *L'Yvette face au changement climatique* » à Saint-Rémy lès Chevreuse, le 27 mai 2025, de s'adapter aux inondations en concevant des habitations résistantes ou en surélevant les parties habitables, car la nature est plus forte et l'eau passera quoi qu'il arrive.

Poursuite de la collaboration

La commune de Cernay-la-Ville et l'APESC entendent poursuivre leur collaboration sur ce dossier complexe. La prise de conscience collective continue est indispensable car il s'agit d'un effort de long terme nécessitant pragmatisme, communication et adaptation.
L'APESC rappelle l'importance de la création d'un « Observatoire des Inondations » (idée suggérée par l'architecte intervenant à la conférence du 27 mai dernier, citée plus-haut) qui regrouperait tous les acteurs, y compris les riverains, pour capitaliser sur les connaissances et le fonctionnement des aménagements mis en place.
L'APESC informe également qu'elle organise une conférence de presse le 25 septembre prochain pour la publication officielle du Livre Blanc Inondations en vallée de Chevreuse amont.

Pour plus de détails, voir les annexes des GRI :
Ou cliquer sur : Annexes du Livre Blanc Inondations

GRI Chevreuse Fond de vallée

Résidences Valchevreuse et Bois de l'Yvette

Contexte local

Le fond de vallée à Chevreuse concerne tout le cours de l'Yvette sur la commune et ses berges. Le GRI Chevreuse fond de vallée a pour l'instant localisé ses investigations au niveau des résidences Valchevreuse et Bois de l'Yvette. La rue Charles Michel, fortement inondée, n'est pas incluse dans les chiffres ci-dessous. L'Yvette à Chevreuse subit les vagues d'inondations venant de ses affluents et des ruissellements en amont.

Constats principaux

Chiffres des dommages (octobre 2024)		H. eau (m)
Personnes mises en danger		
Personnes sinistrées	28	
Espaces de vie inondés	8	0,20
Dépendances (garages, sous-sols, caves)	13	0,30
Parkings inondés	20	0,45
Jardins inondés	38	
Véhicules sinistrés	3	
Ponts endommagés	1	
Coût total évalué	500 000,00	

	Ruissellement	Débordement	Remontée
Types d'inondation		X	

1. Treize habitations ont subi des dégâts des eaux. Pour huit habitations, tout le rez-de-chaussée a été inondé avec une hauteur d'eau d'environ 5 à 20 cm. Cinq autres n'ont eu que quelques centimètres d'eau dans le garage et 38 jardins ont été inondés.
2. Les infrastructures ont été impactées. Toutes les voiries ont été recouvertes d'eau, et trois véhicules ont été endommagés par une hauteur d'eau entre 40 et 50 cm. Un affaissement a été constaté au niveau du pont de la rue de l'Yvette, avec deux grandes cavités sous la moitié de la chaussée, l'une de 2,5 x 2,7 mètres et l'autre de 3,3 x 2,2 mètres environ. La circulation sur le pont a été interdite sur la moitié de la chaussée et le poids des véhicules limité à 3,5T par arrêté municipal. Les berges de l'Yvette ont été endommagées et nécessiteront d'être consolidées par endroits.
3. Les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ont été totalement saturés et certains bouchés par les alluvions de la crue. Plusieurs bornes de la TNT ont été inondées.

Causes identifiées

1. Déferlement de toutes les eaux en amont de l'Yvette et de ses affluents qui ont été insuffisamment retardées.
2. Le pont Blonniers a été un goulot d'étranglement limitant l'évacuation des eaux de l'Yvette vers l'aval, et cela a accentué le niveau du débordement dans la Résidence Valchevreuse.
3. Entretien insuffisant de la végétation des berges de l'autre côté de la rivière et du canal qui freine le passage de l'eau et favorise des accumulations locales de grandes quantités d'eau. Cela a aussi dérouté le courant vers les berges de la Résidence Valchevreuse et accéléré leur dégradation.
4. Entretien insuffisant du lit mineur. Beaucoup de limons ont réduit la profondeur du lit de la rivière.
5. Entretien insuffisant du lit majeur.
6. Reconsidérer probablement la largeur de l'Yvette, sauf si les créations de rétention d'eau en amont s'avèrent suffisantes.
7. À l'ouest de la résidence Valchevreuse, il faut également noter que le réseau d'évacuation des eaux pluviales y est particulièrement sous-dimensionné ; avec une seule canalisation de 40 cm de diamètre pour couvrir l'ensemble de cette zone. Il est insuffisant, même pour des conditions de pluies fortes mais non exceptionnelles.
8. Dans le secteur du centre de la rue de l'Yvette, sur la rive droite du canal, trois maisons ont été inondées (deux totalement sur le rez-de -chaussée et une partiellement au garage). Dans ce secteur, la rue de l'Yvette est en forte pente depuis l'entrée de la Résidence jusqu'au pont. Elle recueille également les eaux de ruissellement venant du Chemin du Moulin de la Ville (qui est aussi en forte pente), et une partie de celles venant de la rue du Moulin. Toute cette eau s'est accumulée plus bas dans la rue de l'Yvette, s'écoulant lentement dans le canal, puis vers la rivière.
9. Les avaloirs, sont peu nombreux, et la capacité du réseau d'évacuation des eaux pluviales était insuffisante. L'une des deux canalisations servant à dégager cette eau vers le canal était bouchée par les alluvions à sa sortie.
10. Il convient de noter le facteur aggravant de la saturation des sols en eau.
11. Les berges de l'Yvette ont été partiellement fragilisées et devront être consolidées.
12. Des dommages mineurs ont été constatés dans les jardins et les haies des maisons bordant l'Yvette. Tous les terrains bordant l'Yvette ont été soit partiellement, soit totalement recouverts pas les eaux.

Risques

1. Un risque récurrent pour la sécurité des biens et potentiellement des personnes en cas de nouvelles inondations de fortes intensités (certains habitants ont une mobilité réduite et nécessitent des traitements quotidiens).
2. Impacts sur les contrats d'assurances : augmentations et résiliations.

Préconisations locales

1. Mieux gérer l'hydraulique des eaux pluviales des plateaux afin d'éviter l'arrivée massive d'eau dans le fond de vallée.
2. Augmenter les zones de rétention des eaux de l'Yvette.
3. Obtenir l'entretien de la végétation par les propriétaires le long des berges de l'Yvette et du canal, situés en face de la résidence Valchevreuse.
4. Augmenter le volume de passage d'eau au niveau du pont Blonniers. Peut-être un passage additionnel latéral ou souterrain.
5. Curer le canal et l'Yvette.
6. Réaliser des avaloirs à l'entrée du pont de la rue de l'Yvette (côté rive gauche) avec une canalisation sous la surface de la chaussée qui rejettera l'eau pluviale dans le canal. Cela réduira l'accumulation d'eau constatée rue de l'Yvette, mais aussi cela protègera le pont de futures dégradations en cas d'intempéries exceptionnelles.

7. Assurer la propreté des avaloirs sur les chaussées de la Résidence Valchevreuse par les copropriétaires. (Malgré le fait que le réseau d'évacuation des eaux pluviales soit largement sous-dimensionné par rapport aux précipitations du 10 octobre dernier). Tous les copropriétaires de la Résidence y ont été bien sensibilisés.
8. Obtenir de la Mairie une augmentation de la section des réseaux d'évacuation des eaux pluviales de la rue de l'Yvette, dans les deux zones à risque. Ce sont des travaux limités et ciblés.
9. Mise en place du PPRI.
10. Soumettre ces préconisations aux entités suivantes : commune, SIAHVY, PNR, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, Agence de l'eau, et Préfecture.

Actions prévues ou envisagées

1. La réparation de l'affaissement et combler les deux cavités au niveau de la chaussée du pont de la rue de l'Yvette va être effectuée aux frais de la copropriété de la résidence Valchevreuse courant mai 2025.
2. La remise en état des berges de l'Yvette endommagées par l'inondation sera effectuée sur 2025–2026 aux frais de la copropriété de la Résidence Valchevreuse.
   Aucune aide financière n'a été accordée à ce jour à la copropriété.

Interview de Madame Anne HERY LE PALLEC, Maire de Chevreuse le 30 juillet 2025

Le fond de vallée de l'Yvette est aussi un point crucial. Madame le Maire a souligné que Chevreuse, étant une vallée d'eau, elle fera toujours face à des défis liés aux inondations. L'objectif principal est d'assurer la **sécurité des personnes**. Au-delà des points noirs (Charles-Michel et potentiellement l'Abreuvoir), les habitants n'ont généralement pas été mis en danger. Une réflexion est nécessaire sur l'**adaptation des habitations pour qu'elles puissent accepter d'être inondées** (par exemple, remplacer le parquet par du carrelage, remonter les prises électriques). L'idée de consacrer les rez-de-chaussée dans les zones les plus exposées à des lieux de circulation ou de service, plutôt qu'à des habitations sensibles, est également soulignée, comme cela est déjà pratiqué dans d'autres communes.

Aménagements existants et projets :

1. La zone humide de Choisel a été créée et a rempli son rôle, bien que son aspect esthétique soit critiqué.
3. Le SIAHVY prévoit **d'acheter, à long terme**, les parcelles situées à gauche de la 906 en remontant vers Choisel, entre le chemin du Petit Breuil et le chemin de Saint Forget. Ces parcelles sont le long du ru de l'Ecosse Bouton qui descend du château de Breteuil, ce qui permettrait de créer des rétentions d'eau.
4. Le bassin de retenue d'eau fera l'objet d'un **nettoyage important cet hiver** par le SIAHVY. Cependant, la loi sur l'eau interdit désormais l'agrandissement ou l'amélioration significative des bassins de rétention, car ce n'est plus considéré comme une solution satisfaisante par les autorités.
5. Le parking du Séchoir à Peau est régulièrement inondé. Un **permis d'aménager** a été déposé pour l'abaisser d'environ 40 cm afin de créer une zone d'expansion de crue plus importante. Les habitants savent déjà qu'ils ne peuvent pas garer leurs véhicules en cas d'alerte.
6. Des réflexions sont en cours pour **surinonder d'autres espaces en centre-ville**, comme le terrain de rugby, pour créer des poches de stockage d'eau supplémentaires.
7. Un permis est en cours d'instruction pour **abaisser la berge** vers la rue des Ponts Blonniers afin d'augmenter la capacité du lit majeur de l'Yvette.

8. La rue Charles-Michel constitue un point noir majeur avec de nombreuses habitations très inondées. C'est le deuxième point de vigilance particulière de la Mairie pour Chevreuse. Il n'y a pas d'explication claire à ce jour pour l'ampleur des inondations à cet endroit, d'autant plus que ces habitations n'avaient pas été inondées en 2016. Un LIDAR a été commandé au SIAHVY pour comprendre l'origine de l'eau. Des hypothèses incluent une intensité supérieure des événements de 2024 ou des canalisations perdues.
9. Dans les résidences Valchevreuse et Berges de l'Yvette, certaines habitations ont été inondées, non pas par la rivière, mais par le débordement du canal situé plus haut que la rivière. Certaines propriétés privées situées dans un talweg sont envisagées comme cause possible, mais les informations sont contradictoires, et il semble que cette piste soit écartée par les ASL.

Poursuite de la collaboration

La commune de Chevreuse et l'APESC poursuivront leur collaboration sur ce dossier important.
L'APESC rappelle l'importance de la création d'un « **Observatoire des Inondations** » (idée suggérée par l'architecte intervenant à la conférence du 27 mai dernier, citée plus-haut) qui regrouperait tous les acteurs, y compris les riverains, pour capitaliser sur les connaissances et le fonctionnement des aménagements mis en place.
L'APESC informe également qu'elle organise une conférence de presse le 25 septembre prochain pour la publication officielle du Livre Blanc Inondations en vallée de Chevreuse amont.

Pour plus de détails, voir les annexes des GRI :
Ou cliquer sur : Annexes du Livre Blanc Inondations

GRI Chevreuse Hautvilliers

Contexte local

Le GRI concerne le hameau de Hautvilliers à Chevreuse et la plaine de la Madeleine bordée de coteaux à forte pente. Le Hameau de Hautvilliers jouxte une plaine cultivée de 80 ha dont environ 40 ha présente une pente vers le hameau de Hautvilliers et Chevreuse. La plaine cultivée est ceinte par un fossé dont la raison d'être est de récupérer les eaux de ruissellement des champs. La partie sud du fossé, côté Chevreuse, a pour but de conduire les eaux en pente douce vers le ru de la Goutte d'Or en traversant la Roche Couloir. Les eaux issues du plateau peuvent se déverser vers le centre de Chevreuse si le fossé ne remplit pas son rôle. Géologiquement, le hameau de Hautvilliers est situé sur une zone d'argiles à meulière, classée en aléa fort pour le RGA (Retrait-Gonflement des Argiles). Sous cette couche des sables fins peuvent fluer et générer des glissements de terrain, sous l'effet des ruissellements d'eau, notamment vers le château de la Madeleine.
Les zones concernées par les inondations incluent la rue de la Ferme, la rue de la Plaine et la rue du Bois Saint Martin, le Chemin du Claireau, le secteur du château d'eau, la route de la Brosse, le chemin Jean Racine et la sente des Remparts.

Constats principaux

Chiffres des dommages (octobre 2024)		H. eau (m)
Personnes mises en danger	0	
Personnes sinistrées	18	
Espaces de vie inondés	4	0.10
Dépendances (garages, sous-sols, caves)	11	1.20
Parkings inondés		
Jardins inondés	18	
Véhicules sinistrés		
Coût total évalué (€)	500 000	

	Ruissellement	Débordement	Remontée
Types d'inondation	X	X	

Il convient de noter que le niveau de criticité des événements dépend de l'intensité des pluies, les observations qui suivent proviennent d'octobre 2024, décembre 2023, 2018 et 2016.

1. Le fossé ceinturant le versant Chevreuse de plaine cultivée et ménageant une descente en pente douce dans la vallée, ne remplit pas son rôle lors des fortes pluies, débordant en de multiples points et inondant maisons, jardins et routes.
2. Ce fossé, achevé vers 1949 et long de 3 km dans sa partie du versant Chevreuse, passe sous la route de la Brosse (où il devient cours d'eau non domanial) descend progressivement vers le ru de la Goutte d'Or, sous le hameau de Trottigny, au niveau de la D13. Il était initialement conçu pour protéger le hameau, les abords du Château de la Madeleine et le centre-ville de Chevreuse.
3. Lors de fortes pluies (comme octobre 2024), les débordements de ce fossé s'écoulent vers la Butte des Vignes, le parking du Château de la Madeleine et le ravin en contrebas dans le centre-ville de Chevreuse, en raison de pentes raides et d'un parcours très court. Des rues sont inondées, avec apparition de trous dans la chaussée.

4. Les buses de ce fossé sont souvent obstruées, notamment celle sous la route de la Brosse, ainsi que les avaloirs et caniveaux. Par exemple, la buse de 1 mètre de diamètre sous la route de la Brosse est en partie bouchée malgré l'intervention réalisée en 2024.

5. Des sous-sols, caves et rez-de-chaussée ont été inondés, avec des niveaux d'eau atteignant jusqu'à 1 mètre. La plaine de la Madeleine ne pouvait plus absorber l'eau, le fossé était plein et débordait fortement sur le hameau.
6. Les travaux récents réalisés sur le chemin agricole CR6 (surélévation et ses fossés guidés vers un avaloir) a rendu la gestion des ruissellements fonctionnelle lors de pluies d'intensité faible ou moyenne. Ce chemin a été submergé par les fortes pluies en octobre 2024 inondant riverains, voies publiques et le parking du château.
7. Le réseau d'eau pluviale a été saturé, la plupart des bouches d'égout ont été submergées.
8. Des points bas et des modifications du fossé (remblaiements et obstructions diverses) ont aggravé le déversement dans les propriétés.

Causes identifiées

1. Le ruissellement important des 40 ha de la partie versant Chevreuse de la plaine cultivée est censé être évacué par le fossé vers le ru de la Goutte d'Or. En cas de fortes pluies, leur état ne permet plus d'évacuer les masses d'eau. C'est la cause majeure des débordements du fossé vers le hameau de Hautvilliers.
2. Ce fossé s'est dégradé avec le temps, sa largeur et sa profondeur sont non maintenues, différentes obstructions se sont accumulées et les buses sont bouchées.
3. Une modification de la topographie rue de la Plaine a créé un point bas où le fossé se vide dans la propriété.
4. Le réseau d'eau pluviale est souvent saturé, ne pouvant absorber les volumes d'eau importants.
5. Sur le Chemin du Claireau, le comblement du fossé en partie basse du champ, la topographie de la route inclinée vers les habitations et la faiblesse du réseau d'évacuation sont les causes des inondations des propriétés situées en contrebas.
6. Les aménagements récents effectués sur le chemin agricole CR6 à proximité de la rue du Bois Saint Martin donnent satisfaction lors de pluies d'intensité moyenne. Mais lors d'événements comme en octobre 2024, le CR6 ruisselle fortement sur la maison proche, la rue du Bois Saint Martin, la rue de la Plaine, vers le parking du château, et les remparts.
7. Les argiles à meulière combinées à la saturation des sols (2024) ou leur forte sécheresse (2018) sont des facteurs aggravants.

Risques

La récurrence des inondations à Hautvilliers engendre plusieurs risques importants :

1. Un risque constant pour la sécurité des biens et des personnes en cas de nouvelles inondations.
2. Des conséquences financières importantes pour les riverains et pour les collectivités territoriales.
3. Les débordements du fossé qui ne peut plus remplir son rôle en cas d'épisodes de forte intensité maintient une menace permanente sur le hameau de Hautvilliers, le Château de la Madeleine et le centre-ville de Chevreuse.
4. Le coteau de la Madeleine a connu dans le passé plusieurs glissements de terrain notamment à l'aplomb du Château. Dans l'hypothèse d'un événement pluviométrique de forte intensité et de débordements massifs du fossé, sur les pentes l'eau érode l'argile ce qui pourrait provoquer le fluage des sables du coteau et générer un nouveau glissement de terrain. Le rapport SEMOFI (26/04/2021) de « *Diagnostic géotechnique G5 et étude de conception G2 AVP* », commandé par la mairie de Chevreuse précise « *En conclusion le site se trouve en état de stabilité précaire vis-à vis d'une rupture globale de la pente. Dans tous les cas, les terrains de couvertures ne possèdent pas les propriétés suffisantes pour garantir la stabilité* ».

Il précise encore : « *À ce stade de l'étude, il est très probable que l'origine du sinistre de 2018 soit lié à la période orageuse de fortes pluies précèdent le glissement du mois de Juin. En effet les modélisations réaliser sur TalrenV5 en prenant en considération une circulation d'eau montre qu'une circulation anormalement importante d'eau au sein des couches superficielles du talus favorise grandement les instabilités* ».
Ce rapport est fourni en document annexe.

5. Par conséquent, le risque d'instabilité du coteau est la conséquence du risque de ruissellement si le fossé ne remplit pas son rôle.
6. Impacts sur les contrats d'assurances : augmentations et résiliations.

Préconisations locales

1. Il est indispensable de commencer par un audit technique complet du fossé depuis la maison forestière (correspondant à la ligne de séparation des eaux de chaque versant) jusqu'à sa confluence avec le ru de la Goutte d'Or afin de définir les travaux d'entretien et ceux d'aménagement. Une attention particulière est à porter sur la buse de traversée de la route de la Brosse, au n° 28, qui a été nettoyée plusieurs fois et qui se bouche très rapidement, l'audit technique permettrait d'en comprendre la raison.
2. Le rapport du bureau d'études SEMOFI préconise *«… la mise en place d'un système de drainage des eaux de pluie et de ruissellement en amont…* » et « *Nous recommandons néanmoins de procéder à une politique de gestion des eaux pluviales par une collecte amont avec infiltration au sein des Sables de Fontainebleau* ». Les préconisations suivantes s'appuient sur ces recommandations.
3. Il convient donc de remettre en état, restaurer, améliorer le fossé pour collecter, ralentir, et évacuer les eaux du plateau à l'écart du centre-ville de Chevreuse en direction de la Roche Couloir et du ru de la Goutte d'Or sous le Hameau de Trottigny. Dans ce cadre, l'homogénéisation des diamètres des buses et leur mise en conformité au flux d'écoulement des eaux est indispensable.
4. La création ou restauration de mares et mouillères semble indispensable pour retenir l'eau à l'image de celles réalisées au nord de la plaine cultivée pour ralentir l'eau tel que le préconisait le rapport du PNR de 2008 (document à télécharger depuis les annexes).
5. Il convient aussi d'investiguer sur la capacité de la section cours d'eau du fossé (à partir de la traversée de la route de la Brosse, à hauteur du n°28) à conduire efficacement les eaux des ruissellements vers le ru de la Goutte d'Or.
6. Les eaux de ruissellement doivent être conduites des champs vers les exutoires.
7. Une étude prospective d'identification des terrains publics ou privés susceptibles d'accueillir la réalisation de retenues d'eau afin de ralentir le flux de l'eau des sections fossé et cours d'eau comme celles réalisées sur le versant Milon la Chapelle est à effectuer. À noter que le SIAHVY lance ce type d'investigation sur le bassin.
8. Dans les sections en pente du cours d'eau étudier la possibilité de création de redents.
9. Proposer à l'exploitant agricole de créer une bande enherbée non cultivée entre le fossé et le champ.
10. Dialoguer avec l'exploitant agricole sur la possibilité d'orienter le sens des cultures et des labours parallèlement aux fossés pour ralentir l'arrivée d'eau.
11. Rétablir ou aménager de nouvelles rigoles et fossés d'évacuation et autres dispositifs de gestion des eaux à divers points sur la plaine, les routes et chemins, notamment aux abords du château, du parking et du chemin Jean Racine vers les remparts.
12. Une fois le fossé remis en capacité, évaluer l'intérêt de la création d'un talus pour limiter les débordements résiduels.
13. Intégrer dans une Déclaration d'Intérêt Général (D.I.G.) spécifique ces solutions pour permettre leur mise en œuvre.
14. Mise en place du PPRI.
15. Soumettre ces préconisations aux entités suivantes : commune, SIAHVY, PNR, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, Agence de l'eau, et Préfecture.

Actions prévues ou envisagées

1. Un modèle hydrologique des ruissellements sera réalisé par le SIAHVY et le PNR à partir de données LIDAR à la fin de l'hiver 2026.
2. La commune de Chevreuse a demandé au PNR d'intégrer l'étude du fonctionnement du fossé dans sa « Déclaration d'Intérêt Général – Étude ruissellement » que celui-ci a prévu.
3. La commune a annoncé mettre à disposition des habitants des matériels pour effectuer un chantier participatif souhaités par eux.

Interview de Madame Anne HERY LE PALLEC, Maire de Chevreuse, le 30 juillet 2025

Le principal sujet concernant Hautvilliers est le **fossé qui fait la moitié du tour de la plaine cultivée**. Ce fossé passe sous la route de Milon en deux points (au nord et au sud de la plaine), sous le chemin CR6 et sous la route de la Brosse. Ces quatre points sont des points de vigilance municipale.

Caractéristiques et problèmes constatés

1. Le fossé a une **très faible pente**, particulièrement dans sa partie avale de la route de la Brosse, ce qui entraîne une stagnation de l'eau et un **encombrement quasi instantané**.
2. Il se trouve en **domaine privé**, soit en limite séparative, soit entièrement intégré à des propriétés, ce qui complexifie la maîtrise d'ouvrage.
3. En raison de sa faible pente, il est à vérifier s'il présente une pente suffisante dans toutes ses parties. Une enquête par le PNR ou un autre organisme est nécessaire pour vérifier cet aspect.

Opérations en cours ou prévues

1. La Mairie a demandé une **plus grande vigilance sur le curage** sous les voies et les chaussées (route de la Brosse, chemin, passages sous la route de Milon). Cependant, le curage régulier est difficile à maintenir car le fossé se sature rapidement.
2. Le SIAHVY a été chargé de réaliser et d'analyser un **LIDAR de toute la zone**, ce qui est en cours et servira de base de discussion. Le LIDAR a déjà été effectué, mais des relevés topographiques complémentaires sur site sont nécessaires en hiver pour les zones masquées (bâtiments, ouvrages). Les résultats sont attendus pour **début 2026**.
3. La Mairie a réaffirmé qu'elle **ne peut pas prendre la responsabilité d'entretenir les secteurs privés**. Il sera nécessaire que les propriétaires riverains se coordonnent pour l'entretien, les reprises partielles ou le désencombrement, et peut-être même envisager la création d'un collectif ou d'une association. Le SIAHVY pourra apporter un support technique.
4. Concernant les **dommages**, il y a peu d'informations précises sur leur étendue réelle. Des photos confirment des débordements du fossé à plusieurs endroits. Environ **quatre ou cinq maisons** ont été touchées, mais les dégâts étaient mineurs, ne mettant **aucune personne en danger** à Hautvilliers.
5. Il est considéré comme risqué de dévier l'eau vers une zone boisée car cela aggraverait la situation chez d'autres riverains en aval. Le principe est de ne pas aggraver la situation pour ceux en contrebas.

Suggestions et réflexions pour le futur

1. Il est important de ne pas creuser de petites rigoles sans la validation préalable des professionnels, car cela pourrait déplacer ou aggraver le problème.
2. Une réflexion est engagée sur la création de mares et mouillères si des possibilités foncières existent.
3. Le SIAHVY investigue, en accord avec les propriétaires, la possibilité d'aménagements pour que la plaine d'Hautvilliers serve de zone tampon et permette la surinondation. Cela nécessiterait des modifications législatives et l'implication de la MGP (Métropole du Grand Paris), qui a déjà des systèmes d'indemnisation des agriculteurs pour la surinondation comme en Seine et Marne. C'est une réflexion ouverte, soumise à la pertinence, la faisabilité, la finançabilité et la maîtrise foncière.

Poursuite de la collaboration

La commune de Chevreuse et l'APESC poursuivront leur collaboration sur ce dossier important.
L'APESC rappelle l'importance de la création d'un « **Observatoire des Inondations** » (idée suggérée par l'architecte intervenant à la conférence du 27 mai dernier, citée plus-haut) qui regrouperait tous les acteurs, y compris les riverains, pour capitaliser sur les connaissances et le fonctionnement des aménagements mis en place.
L'APESC informe également qu'elle organise une conférence de presse le 25 septembre prochain pour la publication officielle du Livre Blanc Inondations en vallée de Chevreuse amont.

Pour plus de détails, voir les annexes des GRI :
Ou cliquer sur : Annexes du Livre Blanc Inondations

GRI Chevreuse Rouillon du Claireau

Résidence des Pendants du Rhodon

Contexte local

Le Rouillon du Claireau débute à l'ouest de la plaine cultivée de la Madeleine. Il est un exutoire du fossé de récupération d'une partie des eaux de la plaine pour les conduire au Rhodon. Il traverse la forêt domaniale puis la résidence des Pendants du Rhodon en étant tubé. Entre son départ de la plaine et la sortie de la résidence, son dénivelé est de 67 mètres sur une distance 720 mètres, la pente moyenne est de 10% , la pente la plus forte est de 29%. La section initiale de son fossé est d'environ 1,5m² qui diminue jusqu'à 1m² avant de laisser place à une zone d'expansion. Des traces anciennes de passage d'engins laissent à penser que cette zone n'est pas naturelle. Ensuite le fossé renait, regroupe les eaux et présente 2 coudes à 90° avant d'entrer dans la résidence avec une section de 60 cm². Enfin, il est tubé sur terrain privé avec une section de 40-50 cm².

Constats principaux

Chiffres des dommages (octobre 2024)		H. eau (m)
Personnes mises en danger	0	
Personnes sinistrées	9	
Espaces de vie inondés	3	
Dépendances (garages, sous-sols, caves)	2	1,30
Parkings inondés	1	0,80
Jardins inondés	3	
Véhicules sinistrés	2	
Coût total évalué	105 000	

	Ruissellement	Débordement	Remontée
Types d'inondation	X	X	

1. La résidence a subi des inondations ponctuelles (1/2 journée au plus) qui ravinent les voiries privées.
2. Les dommages relevés : 9 personnes sinistrées, 3 espaces de vie et jardins inondés, la hauteur d'eau dans les dépendances a atteint 1,30 mètre et 0,80 m dans les parkings, 2 véhicules sinistrés, la rue principale a été endommagée.
3. Le bitume des voies et parking est soulevé et emporté à chaque inondation.
4. La forêt domaniale est un facteur important dans le contexte local dans laquelle une zone d'expansion de crue potentielle a été identifiée.
5. À sa liaison avec le grand fossé de la Madeleine, le Rouillon du Claireau présente une section efficace d'environ 1,5 m², qui diminue jusqu'à 1m² avant de laisser place à une zone d'expansion, dont l'origine pourrait être artificielle.
6. Après cette zone, le fossé reprend et présente deux coudes à 90° (pour contourner un tennis et une propriété) avant d'entrer dans la résidence avec une section de 60 cm².
7. Pour traverser la résidence, le fossé est tubé sous terrain privé avec une section de 40-50 cm².

Causes identifiées

1. Le ruissellement important provenant de la plaine cultivée de la Madeleine alimente le Rouillon du Claireau via le grand fossé.
2. Le sous-sol de la plaine étant de nature argile à meulière, les eaux ruissellent en étant conduites par des drains.
3. La pente entraîne l'arrachement de boues et de branchages, qui, plus bas, obstruent les grilles des regards. Beaucoup d'embâcles sont constatés sur le parcours du fossé. La route de Milon crée un talus qui transforme le parking de la résidence en cuvette.
4. La zone d'expansion des crues (en forêt domaniale) n'est pas entretenue, des bras de fossé se sont créés limitant son efficacité.
5. Les réductions importantes des sections efficaces du fossé (1,5 m² à 0,4 – 0,5 m²) provoquent le gros des inondations. À proximité de la résidence les coudes à 90°, sans impact lors des précipitations normales, amplifient les débordements lors des épisodes de forte intensité pluvieuse.
6. Lors de la construction de la résidence, les eaux pluviales de chaque maison étaient envoyées sur le réseau d'eau usée. La mise en conformité par les propriétaires crée un surcroit de volume d'eau à évacuer, non prévu initialement.

Risques

1. Un risque récurrent pour la sécurité des biens et potentiellement des personnes en cas de nouvelles inondations de fortes intensités.
2. Un risque d'aggravation des inondations en cas de fortes pluies en raison des causes identifiées, notamment le sous-dimensionnement et la configuration du cours d'eau.
3. La vulnérabilité des habitations construites dans le talweg sans mesures compensatoires.
4. Le risque de saturation du réseau d'eau pluviale qui ne semble pas dimensionné pour les volumes d'eau en provenance de l'amont.
5. Augmentation tarifaire des polices d'assurance, voire résiliation des contrats.

Préconisations locales

1. À l'amont du Rouillon, installation d'une buse, de diamètre réduit (à définir), en partie basse d'une structure maçonnée ou simplement un empilement de pierres meulières. Ce dispositif permet un écoulement normal voire assez fort. En cas de crue centennale, le fossé se remplirait, pourrait même déborder de façon transitoire du côté forêt ou champ (à voir). Ce principe fonctionne uniquement parce qu'il a été remarqué que les débordements étaient de courte durée.
2. En accord avec les préconisations de l'ONF, des redents doivent être créées afin de limiter l'effet dévastateur des crues.
3. Dans la partie domaniale, en proximité du plateau cultivé, le rapport du PNR de 2008, préconise la réalisation de 2 mares, zones d'expansion, dans la forêt. Celles-ci permettraient d'absorber un épisode violent après une période plus sèche. De plus elles contribueraient au développement de la biodiversité Cependant les zones d'expansion en aval proposées par le rapport PNR 2008 ne sont pas retenues (trop faible pente du parcours proposé sur un versant perpendiculaire de forte pente. En cas de crue , cela provoquerait un débordement sur une autre propriété. Ce parcours suppose également la traversée de plusieurs propriétés privées.
4. Dans la partie domaniale, la zone existante d'expansion des eaux devrait être dégagée et entretenue. Il faudrait envisager dans cette zone l'implantation d'arbres qui absorbent l'eau : le peuplier jusqu'à 500 litres d'eau par arbre et par jour, le saule 200 litres.
5. En domaine privé, il est indispensable de restituer au cours d'eau une capacité de conduction de l'eau : remplacer les angles droits, dégager les tubages existants, retuber avec des diamètres supérieurs ou créer un cours à ciel ouvert.

6. Dans l'hypothèse de fortes crues, création d'un exutoire « de secours » : un vidage direct du parking, passant sous la route entre Chevreuse et Milon.
7. Mise en place du PPRI.
8. Soumettre ces préconisations aux entités suivantes : commune, SIAHVY, PNR, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, Agence de l'eau, et Préfecture.

Actions prévues ou envisagées

1. En forêt domaniale, remettre en état opérationnel de la zone d'expansion des crues
2. Créer sur le parcours du Rouillon, en forêt domaniale, une série de redents.
3. En forêt domaniale, supprimer les angles droits de fin de parcours.
4. En limite de plaine et forêt domaniale (début du Rouillon) créer le système de buse de régulation décrit précédemment.
5. En partie privée, dégager les entrées du tubage sous la résidence
6. En partie privée, étudier la possibilité d'un cours ouvert ou d'un tubage de diamètre supérieur
7. Étudier avec les autorités compétentes, la possibilité d'un exutoire de secours sous la route.

Interview de Madame Anne HERY LE PALLEC, Maire de Chevreuse, le 30 juillet 2025

1. Le Rouillon du Claireau s'écoule en partie dans la forêt domaniale et l'autre partie en domaine privé.
2. La mairie partage les préconisations des habitants concernant les aménagements sur le cours du rouillon en forêt domaniale.
3. Le fait que le parking (domaine privé) reçoive d'abord l'eau est préférable à l'inondation des maisons.

Poursuite de la collaboration

La commune de Chevreuse et l'APESC poursuivront leur collaboration sur ce dossier important.
L'APESC rappelle l'importance de la création d'un « **Observatoire des Inondations** » (idée suggérée par l'architecte intervenant à la conférence du 27 mai dernier, citée plus-haut) qui regrouperait tous les acteurs, y compris les riverains, pour capitaliser sur les connaissances et le fonctionnement des aménagements mis en place.
L'APESC informe également qu'elle organise une conférence de presse le 25 septembre prochain pour la publication officielle du Livre Blanc Inondations en vallée de Chevreuse amont.

Pour plus de détails, voir les annexes des GRI :
Ou cliquer sur : Annexes du Livre Blanc Inondations

GRI Chevreuse Ru de la Goutte d'Or

Carrefour Saint Laurent – Hameau de Trottigny - Ru

Contexte local

Le ru de la Goutte d'Or prend naissance à proximité du carrefour Saint Laurent à Chevreuse. Il est situé sur trois communes (Chevreuse, Saint Lambert et Le Mesnil Sevin) et constitue une cuvette pour l'eau ruisselant des champs environnants, Nord, Ouest et Sud. La surface de cette cuvette est de 1,1 km² ce qui représente un volume d'eau de 110 000 m³ pour une pluviométrie de 100 mm telle qu'elle fut lors de l'épisode du 9-10 octobre 2024.
Le ru passe à proximité du hameau de Trottigny qui représente une cuvette de 0,3 km² qui avec la même pluviométrie représente 30 000 m³.

Constats principaux

Chiffres des dommages (octobre 2024)		H. eau (m)
Personnes mises en danger	0	
Personnes sinistrées	12	
Espaces de vie inondés	1	0.05
Dépendances (garages, sous-sols, caves)	2	0.30
Parkings inondés		
Jardins inondés	4	0.10
Véhicules sinistrés	0	
Coût total évalué	10 000 €	

	Ruissellement	Débordement	Remontée
Types d'inondation	X		

1. Le carrefour Saint Laurent a été submergé par une hauteur d'eau de 0,60 m.
2. Une maison a connu une entrée d'eau de 5 cm environ.
3. Les fortes inondations ont envasé un peu plus les fossés d'évacuation.
4. Durant le pic de crue, le ru de la Goutte d'Or est sorti de son lit majeur sur toute sa longueur vers Chevreuse.

Causes identifiées

1. Un ruissellement très important provenant des plaines cultivées.
2. Observations sur les secteurs du carrefour Saint Laurent :
    a. Secteur Nord-Est
        i. Le fossé Est de la route de La Brosse (D91) passe en buse de 400 mm qui est envasée à 50%.
        ii. Le fossé amont est très envasé, quasiment neutralisé. Au nord-est du carrefour Saint Laurent, sur la parcelle cadastrale 0031, il a été érigé un merlon pour apparemment se protéger des inondations. La conséquence est une augmentation probable d'environ 20 000 m3 à prévoir en plus pour une prochaine inondation de même ampleur.

b. Secteur nord-ouest
Le champ se déverse directement dans le fossé en partie busé ; la destination de l'eau n'est pas identifiée, il est probable que l'eau passe sous la route pour aboutir dans la mouillère située entre la route du Mesnil Sevin et la D13.
c. Secteur Sud-Ouest, entre la route du Mesnil Sevin et la D13, parcelle 0392
L'eau de la mouillère s'évacue par une buse de diamètre 200 mm, probablement pour réguler l'évacuation.
d. Secteur sud-ouest, côté restaurant
Le déversement du fossé Est de la route de Dampierre n'est pas identifié.
e. Secteur Sud-Ouest, côté restaurant
Les fossés et les buses sont envasés.

3. Secteur hameau de Trottigny en façade Ouest
   a. Ruissellement de la plaine cultivée de 0,3 km².
   b. Le diamètre de la buse de 600 mm est nettement insuffisant, les eaux débordent sur les propriétés adjacentes et empruntent le chemin rural.

Risques

Plusieurs types de risques sont signalés en cas de survenance d'épisodes à forte intensité.

1. Un risque récurrent pour la sécurité des biens et des personnes en cas de nouvelles inondations de fortes intensités.
2. Un risque d'aggravation des inondations en cas de fortes pluies en raison des causes identifiées, notamment le manque d'entretien des fossés et des passages en buses.
3. Augmentation tarifaire des polices d'assurance, voire résiliation des contrats.

Préconisations locales

1. **Secteur du carrefour Saint Laurent**
   a. Reconstitution du réseau de fossés afin d'identifier les portions à aménager.
   b. Remise à niveau du fil d'eau des fossés.
   c. Débouchages des buses.
   d. Augmentation de la capacité des fossés.
   e. En plus de la mouillère existante, création d'une autre rétention d'eau.
2. **Secteur Trottigny**
   Création d'une rétention d'eau à l'Ouest du hameau pour ne pas surcharger le fossé.
3. **Cours du ru de la Goutte d'Or sous le hameau de Trottigny**
   Le ru s'écoule « en escalier » avant et après la confluence avec le cours d'eau venant de Hautvilliers. Une série de redents pourrait être aménagée dont la fonction serait de retarder le pic d'inondation sur la commune de Chevreuse.
4. **Mise en place du PPRI.**
5. **Soumettre ces préconisations** aux entités suivantes : Commune, SIAHVY, PNR, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, Agence de l'eau, et Préfecture.

Interview de Madame Anne HERY LE PALLEC, Maire de Chevreuse, le 30 juillet 2025

1. L'origine du ru de la Goutte d'Or se situe vers le **Carrefour Saint-Laurent** (Trottigny), il est alimenté par le **ruissellement agricole.**
2. Le stockage de l'eau stockée dans les près prés de Saint-Laurent est considéré comme acceptable cette eau ne touche pas les habitations.
3. À moyen terme, la commune envisage d'acheter **deux parcelles (783 et 784) en forme de triangle**, à Trottigny, pour y créer un « trou d'eau » (zone de rétention). Cela ralentirait les écoulements vers la Goutte d'Or mais ne protègerait pas directement Trottigny. L'acquisition de la deuxième parcelle est difficile en raison des exigences du propriétaire.
4. Il serait pertinent de faire des rétentions en amont de la Goutte d'Or, pour **surinonder la plaine agricole**, qui est située en hauteur. C'est un principe majeur défendu dans le Livre Blanc : stocker l'eau en hauteur pour la faire descendre progressivement.
5. Le ru de la Goutte d'Or descend par endroits en « escalier », la **création de redents (petits murets)** pour créer une succession de petites retenues ralentissant l'eau est en réflexion, en sachant que le ru traverse les propriétés privées dont la maîtrise foncière est un obstacle. Des aménagements ont déjà été faits pour rediriger l'eau des ornières de tracteur vers le ru, évitant ainsi que la rue de Versailles ne devienne un torrent.

Poursuite de la collaboration

La commune de Chevreuse et l'APESC poursuivront leur collaboration sur ce dossier important.
L'APESC rappelle l'importance de la création d'un « **Observatoire des Inondations** » (idée suggérée par l'architecte intervenant à la conférence du 27 mai dernier, citée plus-haut) qui regrouperait tous les acteurs, y compris les riverains, pour capitaliser sur les connaissances et le fonctionnement des aménagements mis en place.
L'APESC informe également qu'elle organise une conférence de presse le 25 septembre prochain pour la publication officielle du Livre Blanc Inondations en vallée de Chevreuse amont.

Pour plus de détails, voir les annexes des GRI :
Ou cliquer sur : Annexes du Livre Blanc Inondations

GRI Choisel - Herbouvilliers

Contexte local

Le hameau d'Herbouvilliers est situé en contrebas de champs du plateau de Chevreuse situé au nord-est, de Boullay les Troux à l'est et du château de la Fillolière situé au sud. La cuvette ainsi décrite est orientée vers le chemin de Bonnelles et vers la rue de l'Abreuvoir, elle représente une surface de 0.27 km². À l'est à l'intersection du la rue Robert Frelon et du chemin de Bonnelles il existe une retenue d'eau d'environ 1000 m³. À plusieurs reprises lors des précédentes inondations les habitants du hameau ont signalé de fortes inondations dans leurs habitations.

Constats principaux

Chiffres des dommages (octobre 2024)		H. eau (m)
Personnes mises en danger	0	
Personnes sinistrées	40	
Espaces de vie inondés	6	0,20
Dépendances (garages, sous-sols, caves)	8	1,00
Parkings inondés	16	0,80
Jardins inondés	16	
Véhicules sinistrés	4	
Coût total évalué (€)	800 000	

	Ruissellement	Débordement	Remontée
Types d'inondation	X		

1. Lors de l'épisode de pluie du 9-10 octobre 2024, en considérant la moyenne de pluviométrie du bassin versant de l'Yvette de 100 mm, c'est environ un volume 30 000 m³ d'eau qui s'est déversé sur les habitations du chemin de Bonnelles, de la rue Robert Frelon et de la rue de l'Abreuvoir.
2. Espaces de vie, dépendances, jardins ont été inondés.
3. Coupure du réseau électrique rue de l'Abreuvoir.
4. Routes inondées jusqu'à 1 mètre d'eau.
5. Effondrement de la chaussée au niveau du 6-8 rue de l'Abreuvoir.

Causes identifiées

1. Ruissellement général des champs indiqués au paragraphe « Contexte local ».
2. Absence de retenues d'eau suffisantes à la lisière des champs avant que le ruissellement ne passe dans les zones d'habitation, phénomène aggravé par les pentes.
4. Saturation des fossés existants.
5. Diamètres des buses insuffisants, mare aux Bœufs.
6. Certains ruissellements ont été provoqués par la saturation des réseaux des eaux pluviales.
7. Le talus chemin de Bonnelles semble aggraver les ruissellements lors des épisodes de forte intensité.
8. Disparition des haies et des mouillères.
9. L'effondrement de la chaussée au 6-8 rue de l'Abreuvoir provient de l'écrasement de la conduite d'eau pluviale. L'eau venant des champs n'est plus évacuée, circule sur la chaussée au-dessus de la canalisation puis entre les constructions du 6 et 8 rue de l'Abreuvoir.

Risques

1. Le risque global est la vulnérabilité du hameau face au risque d'inondation.
2. La fragilisation de certaines constructions et équipements pourrait être un facteur aggravant lors de prochains événements, notamment au 6-8 rue de l'Abreuvoir.
3. Augmentation tarifaire des polices d'assurance, voire résiliation des contrats.

Préconisations locales

6. Entretien régulier des fossés et passages en buses.
7. Retenues d'eau à réintroduire sur le plateau dans les champs.
8. Augmenter la section efficace de certains fossés, en créer de nouveaux.
9. Création d'un talus enherbé le long des propriétés limitrophes des champs ou un muret pour se protéger des ruissellements.
10. Réintroduction des haies et arbres.
11. Buttes le long du chemin de Bonnelles, côté Champ Croche et chemin des Meules.
12. Diriger l'eau du chemin des Meules vers le chemin du Vieux en traversant la route de la Magnanerie en réintroduisant des fossés le long de la route de la Fillolière.
13. Reconsidérer le sens des sillons des champs.
14. Mise en place du PPRI.
15. Soumettre ces préconisations aux entités suivantes : Commune, SIAHVY, PNR, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, Agence de l'eau, et Préfecture.

Interview de Monsieur Alain SEIGNEUR, Maire de Choisel, le 30 juillet 2025

1. Contexte général des problématiques d'inondation sur la commune de Choisel

a. Le **plateau de Boullay les Troux** est identifié comme un **point noir problématique** lors d'orages ou de pluies violentes, comme ce fut le cas en 2016, 2018 et 2024.
b. Les ruisseaux d'Herbouvilliers et de l'Ecosse Boutons contribuent à la montée des eaux à Chevreuse et Saint-Rémy.
c. Des **remontées de nappe** affectent les caves et maisons de plain-pied, problématique difficile à juguler et pour laquelle peu de solutions existent actuellement. Les constructions récentes dans ces zones doivent prévoir des sous-sols étanches et sans ouvertures.
d. La l**oi GEMAPI** ne prend pas en compte le ruissellement, ce qui pose un problème car personne ne veut prendre cette compétence en charge bien que les inondations d'origine ruissellement représentent **plus de 50% des déclarations de catastrophes naturelles.**
e. Le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)** n'est toujours pas opérationnel, ce qui est un gros problème.
f. Les événements météorologiques exceptionnels, autrefois « centennaux », surviennent désormais **tous les 3-4 ans** avec des intensités très fortes, soulignant l'urgence de s'adapter au changement climatique.

2. Principes et défis majeurs

a. **Retenir l'eau à la source** : c'est la doctrine centrale prônée par la commune et l'APESC pour éviter le transfert du risque vers l'aval (Chevreuse, Saint-Rémy). Il est jugé plus efficace de multiplier les petits aménagements en amont que de créer de grands bassins en fond de vallée.
b. **Vision globale et mutualisation** : il est crucial d'avoir une **vision globale du modèle hydraulique** de la vallée et d'éviter les actions isolées qui ne feraient que déplacer le

problème. Les financements doivent être mutualisés entre les communes, la communauté de communes, le SIAHVY et le PNR, car les actions en amont profitent à l'ensemble de la vallée.

c. **Financements et priorisation** : le manque de moyens financiers des communes, aggravé par l'augmentation des coûts de l'énergie et la diminution des aides de l'État, est un défi majeur. Choisel a le sentiment de ne pas être prioritaire car elle n'a pas connu de catastrophes « extraordinaires » comme Chevreuse ou Saint-Rémy-lès-Chevreuse, alors que la prévention à la source est essentielle car l'eau en provenance des plateaux en sont une des causes majeures.
d. **Maintenance des équipements** : la question de l'entretien des nouveaux équipements, notamment les cubes de rétention dans les lotissements, est une préoccupation majeure car le passage du préventif au curatif est généralisé.
e. **Exploitation des études existantes :** de nombreuses études, certaines datant de 2016 ou même des années 2000, sont très bien faites mais ne sont pas exploitées et restent « en attente », ce qui démontre un manque d'action malgré les connaissances.
f. **Impact des pratiques agricoles :** la culture intensive (tassement des sols par engins lourds, monocultures comme le maïs planté dans le sens des pentes) réduit l'absorption des eaux et favorise le ruissellement. La disparition des anciens syndicats agricoles qui géraient les drainages et rigoles est également soulignée.

3. Actions et réalisations concrètes menées par la commune de Choisel

a. La **mare tampon d'Herbouvilliers**, fruit d'une **action conjointe de la commune, du SIAHVY et du PNR**, fonctionne bien et a prouvé, entre autres, son efficacité lors du premier épisode d'octobre 2024. Cependant, elle était saturée lors du second événement du 17 octobre plus bref mais plus intense. Cette mare se vide progressivement via un exutoire de 100 mm et par infiltration. Elle collecte, outre les eaux de ruissellement du plateau agricole, les eaux de la RD41et du Chemin de Bonnelles.
b. **Travaux sur le Chemin de Bonnelles** : à la suite des événements de 2018, une **bute végétalisée (merlon)** a été créée en limite du plateau agricole avec la terre de la mare tampon. Le résultat de ce chantier participatif ne retient cependant pas toute l'eau venant du nord-est (terres agricoles de Chevreuse), qui contourne la bute et affecte des maisons en contrebas. Un **nouvel aménagement** a été réalisé il y a environ deux mois pour collecter ces eaux et éviter qu'elles n'atteignent les terrains en contre-bas.
c. **Rénovation du réseau pluvial de la rue de la Maison Forte** : des travaux sont prévus pour gérer les eaux de sources détournées par une nouvelle construction, qui inondent les maisons en contrebas. Il s'agit d'une eau continue (12m³/heure) et non liée aux pluies.
d. **Projet de végétalisation participatif** : un verger participatif a été créé pour revégétaliser, notamment pour sauvegarder une espèce de poirier locale. Ce projet a été primé.

4. Projets et idées pour l'avenir en discussion

a. **Création d'une nouvelle mare tampon au-dessus de l'Abreuvoir** : l'objectif est de collecter l'eau venant des champs pour décharger l'Abreuvoir. Des études ont déjà été réalisées par le PNR.
b. **Modification de l'abreuvoir d'Herbouvilliers**: il est envisagé de créer un ouvrage de délestage pour pouvoir abaisser son niveau et augmenter son volume de rétention avant des alertes météo. Ce système, bien que coûteux, pourrait être piloté par la commune.
c. **Aménagement des fossés de la RD41 (route des Sablières)** : la commune souhaite que la Direction des Routes (Département) installe des **redents (aménagements pour ralentir l'eau)** dans leurs fossés pour créer un volume de rétention, mais le financement n'est pas acquis.
d. **Réouverture du ruisseau d'Herbouvilliers** entre les habitations en aval de l'abreuvoir: actuellement canalisé sous forme de buse (depuis les années 50), le SIAHVY, dans le cadre du

Schéma Directeur d'Assainissement, étudie la possibilité de rouvrir le ruisseau. La saturation de la buse peut causer des problèmes en amont et des débordements.

e. **Installation de redents dans le ruisseau de l'Herbouvilliers** pour ralentir le débit et stocker l'eau dans ce ravin encaissé. Ce projet a été freiné par des discussions sur la « continuité écologique », mais le Maire de Choisel insiste sur son efficacité. Une réflexion et des échanges avec le PNR-HVC sont souhaitables pour évaluer ce projet.

f. **Déconnexion des gouttières** : il serait souhaitable de déconnecter les gouttières des maisons construites dans les années 80 qui déversent leurs eaux pluviales directement dans le fossé qui rejoint l'abreuvoir. Le coût et le manque de moyens communaux pour soutenir les propriétaires privés sont des freins.

g. **Restauration des mouillères** : des anciennes zones humides, visibles au cadastre, ont disparu (ex: parcelle 0C175 sise sur Chevreuse exploité par un agriculteur). Le PNR travaille avec le monde agricole pour les restaurer.

h. **Renaturation de la mare cadastrée 0C385 (chevreuse)** située dans le Bois de Méridon, cette parcelle a été acquise par le Département par préemption ENS. Lui redonner son volume de rétention réduirait l'afflux des eaux de ruissellement vers les terrains en aval.

5. Conclusion

La commune de Choisel, en collaboration avec l'APESC, est déterminée à poursuivre ses efforts pour la prévention des inondations, en mettant l'accent sur la rétention de l'eau à la source et une approche collaborative et durable.

Pour plus de détails, voir les annexes des GRI :
Ou cliquer sur : Annexes du Livre Blanc Inondations

GRI Dampierre – Maincourt

Rouillon de Maincourt

Contexte local

Le GRI concerne spécifiquement les secteurs de Maincourt sur Yvette le long du Rouillon de Maincourt. Le rouillon de Maincourt débute au sud de Maincourt-sur-Yvette en limite de plateau surplombant la vallée de l'Yvette. Il reprend le réseau d'eau de pluie du hameau des Champ Romery (commune de Dampierre en Yvelines) et à minima deux drains des champs cultivés sur le plateau.

Les eaux collectées s'écoulent à l'air libre dans un ravin forestier, surplombé par la sente du rouillon menant de Maincourt-sur-Yvette au hameau des Mousseaux. Cette sente est fermée au public par arrêté municipal depuis 2022, à la suite d'un éboulement de terrain majeur en milieu de parcours. Le site est laissé en état depuis. Les eaux sont ensuite canalisées en entrant dans Maincourt dans un réseau busé double de diamètre 400 mm et diamètre 700 mm d'après les documents disponibles. Une grille verticale est placée en amont des canalisations pour retenir les pierres.

Les deux canalisations cheminent parallèlement jusqu'à l'embranchement de la sente du Rouillon et de la rue de la Vallée. À ce niveau, le réseau 1 de diamètre 700 mm (voir fichier **Annexe Dampierre Rouillon de Maincourt**) fait un angle droit, se réduit en diamètre 600 mm et chemine sur une centaine de mètres sous la rue de la Vallée, puis un second angle droit pour cheminer sous parcelle privée sur environ 300 mètres jusqu'à son rejet dans le marais de Maincourt. Le second réseau 2 (voir fichier **Annexe Dampierre Rouillon de Maincourt**), de diamètre 400 mm à l'entrée de la canalisation, passe en diamètre 700 mm jusqu'à la rue de la Vallée ou il collecte les eaux de pluie d'une grande partie du hameau. Son diamètre semble alors se réduire en 500 mm selon les plans et file droit sous une propriété privée puis la sente communale sur environ 300 mètres pour se jeter dans le marais de Maincourt. Le réseau 1 est visitable via regard jusqu'à la moitié de son cheminement sous la rue de la Vallée. Aucun autre accès n'est présente sur les 400 m de cheminement enterrés suivants. L'emplacement exact de son rejet dans le marais n'est pas identifié précisément. Le réseau 2 est visitable jusqu'à son dernier tronçon dans la sente de la cour Verte. Le dernier regard est fortement dégradé et soulevé par suite de l'obturation de la section finale. Les eaux ruissellent alors du dernier regard jusqu'au marais le long de la sente. Le rejet dans le marais du tronçon final n'est pas identifié précisément.

Constats principaux

Chiffres des dommages (octobre 2024)		H. eau (m)
Personnes mises en danger	1	
Personnes sinistrées	14	
Espaces de vie inondés	8	0.50
Dépendances (garages, sous-sols, caves)	4	0.80
Parkings inondés	0	
Jardins inondés	24	
Véhicules sinistrés	0	
Coût total évalué	500 000	

	Ruissellement	Débordement	Remontée
Types d'inondation	X	X	

Il a été constaté l'obstruction totale des réseaux, le déversement des eaux collectées dans les propriétés privées et la remontée du réseau 1 de diamètre 700 mm (voir fichier **Annexe Dampierre Rouillon de Maincourt**) dans une parcelle privée à la suite d'obstruction du rejet dans le marais. Il a été aussi

constaté des inondations de caves et des ravinements de bateau d'accès à des parcelles privées.
Signalons aussi la dégradation du chemin de promenade dans le marais (toujours interdit à la circulation à ce jour).
Le débordement de l'Yvette a également rendu impraticable le pont du lavoir du Maincourt sur le GR11 pour la deuxième fois cette année (toujours interdit à la circulation à ce jour également).

Nous précisons, tout d'abord, qu'aucun fait significatif n'est apparu lors de l'épisode du 09/10/2024. Le débordement du réseau au dernier regard est présent depuis un certain temps.
Le 17/10/2025, les eaux du rouillon de Maincourt ont débordé de la canalisation du réseau 1 par le regard 19, situé à l'embranchement de la sente du Rouillon et de la rue de la Vallée. Elles ont ensuite ruisselé sur la chaussée puis se sont déversées dans la parcelle privée n° 56.
Le réseau 2 de diamètre 400 mm (voir fichier **Annexe Dampierre Rouillon de Maincourt**) était pour sa part totalement ensablé en début de canalisation. La grille anti-pierres avant l'entrée en canalisations était totalement recouverte. La société SUEZ, gestionnaire du réseau a constaté que le réseau 1 était totalement obstrué de roches et de sablon dans le regard 19 (jonction à angle droit du réseau 1). Le rejet final probable du réseau 1 dans le Marais présente un amoncellement en cratère de roches et débris. La sortie du réseau 1 en marais étant largement obstruée, les eaux remontent environ à mi-chemin de la parcelle privée n°57 pour se déverser à l'air libre. La parcelle est à l'état sauvage, l'ouvrage n'est pas visible.

Causes identifiées

1. En recherchant l'origine de l'obturation totale du réseau 1 et du volume particulièrement impressionnant de sablon et roches déversés, nous avons constaté qu'un effondrement de terrain important s'était produit dans le ravin boisé, légèrement en aval et sur la face opposée de l'effondrement de 2022. Ce phénomène semblait récent, probablement lors de l'épisode du 09/10/2024. La sente piétonne étant interdite d'accès, personne n'a pu le constater. L'épisode du 17/10/2024 a participé à obstruer définitivement le réseau.
2. Absence d'entretien et de surveillance du ravin du rouillon de Maincourt malgré la présence de rejets d'eaux du plateau.
3. Multiplication des effondrements de terrain et déversement de roches et sablons dans le ravin du rouillon.
4. Présence d'arbres écroulés dans le lit du rouillon.
5. Absence d'entretien des réseaux 1 et 2 canalisés et de dégagement des exutoires dans le marais.
6. Absence de regards permettant l'inspection du réseau 1 sur le tronçon final et sur le dernier angle droit du réseau avant entrée en parcelle privée.
7. Présence d'angles droits en 2 points du réseau 1.
8. Rejets directs de réseaux urbains (EP du Champ Romery) et de drains de champs en amont de zones habitées.

Risques

1. Le risque global est la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation.
2. Nouveaux effondrements de terrain.
3. Augmentation tarifaire des polices d'assurance, voire résiliation des contrats.

Préconisations locales

1. Remise en accessibilité indispensable et urgente de la sente du rouillon de Maincourt pour permettre la surveillance du ravin.
2. Réflexion sur la possibilité de limite des rejets en amont de zones habitées (rétention en plateau type mares…).
3. Entretien du ravin, dégagement des embâcles et effondrements.
4. Remise en état des réseaux 1 et 2 sur leur totalité, compris exutoires finaux et surveillance.
5. Création de regards sur les zones non visitables du réseau 1, y compris en parcelles privées.
6. Analyse du risque causé par l'existence de 2 angles droits sur le réseau 1, dont un non visitable.
7. Analyse de solutions de retenue optimisées des sables et roches lors d'effondrements de terrain, ou de stabilisation des bords du ravin.
8. Simplification des modalités d'intervention sur ces réseaux du fait de la multiplicité des parties prenantes (PNR, SIHAVY, Commune...). À date, aucune intervention n'a été réalisée pour dégager les rejets des 2 réseaux. Il semble que personne ne revendique la compétence à agir, même en cas d'urgence.
9. Mise en place du PPRI.
10. Soumettre ces préconisations aux entités suivantes : Commune, SIAHVY, PNR, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, Agence de l'eau, et Préfecture.

Interview de Madame Valérie PALMER, Maire de Dampierre, le 25 août 2025

Contexte général à la commune

Avec ses quatre cours d'eau, Dampierre est une commune particulièrement vulnérable aux inondations : l'Yvette, 2 affluents (le Rouillon de Valence et le Ru des Vaux), ainsi que le Rouillon de Maincourt qui n'est pas classé en rivière.
En préambule, Madame le Maire émet plusieurs remarques et souligne les défis institutionnels :

1. L'équipe municipale n'est pas compétente techniquement pour évaluer les solutions et émettre des recommandations.
2. Elle ne peut donc que s'appuyer sur ceux qui ont les compétences techniques et institutionnelles, SIAHVY et PNR, mais constate parfois des dissonances dans leurs recommandations.
3. Parmi les solutions proposées, la commune aura en revanche le rôle ingrat de peser les coûts/bénéfices de chacune et d'identifier les priorités dans un contexte économique contraint (la commune n'a toujours pas reçu de nouvelles de l'Etat concernant la dotation de solidarité qui devait être une aide d'urgence).
4. Les difficultés liées à une gouvernance partagée entre deux structures ne sont toujours pas résolues, d'autant que le SIAHVY concentre ses priorités sur les zones plus peuplées situées en aval, et le PNR, chargé de l'amont de l'Yvette, dispose de moyens limités et propose une approche différente, très axée sur l'écologie.
5. La complexité des niveaux institutionnels a pour conséquence une lenteur à mettre des actions en place, qui pousse d'ailleurs certains riverains à effectuer des travaux (parfois contre-productifs voire dangereux) sans attendre.
6. Les **financements sont insuffisants**, notamment pour le PNR, et les fonds GEMAPI ne couvrent pas le ruissellement. Des subventions de l'Agence de l'Eau peuvent être sollicitées mais à condition que les solutions constituent « une amélioration écologique », un « concept » qui ne peut pas s'appliquer partout.

Le diagnostic général révèle la prépondérance d'inondations dues au **ruissellement** même si la distinction avec les débordements est parfois difficile à établir. Les préconisations générales incluent des actions à la source du ruissellement (retenues d'eau) et dans les fonds de vallée (entretien des berges, dégagement des embâcles, suppression des obstacles artificiels à l'écoulement). La renaturation de certains tronçons de la rivière Yvette peut être préconisée.

I. Le Rouillon de Maincourt

1. Problématique identifiée

1. La zone subit à la fois les **ruissellements et les débordements**. Le Rouillon est caractérisé par son alimentation par **ruissellement important venant du plateau**, qui se conjugue aux drainages agricoles. D'où un fort ravinement du **sentier** qui le longe, et des effondrements de très grande importance, ayant conduit la Commune à en interdire l'accès.
2. Une **grille anti-pierre** à l'entrée des canalisations pluviales n'était pas entretenue et a été obstruée par des cailloux et débris, provoquant des débordements sur la route départementale (regards de pluviales soulevés).
3. **Deux habitations** sont directement menacées et ont subi des dégâts.
4. Les **canalisations d'eau pluviale** qui se déversent dans le marais sont bouchées ; le marais ne remplit plus son rôle de rétention et d'expansion de crue. Il s'ensable très vite et nécessite un curage régulier. De plus, il est rapidement colonisé par la végétation. Son entretien régulier est indispensable.
5. **La propriété de l'Étang des Roches**, touchée directement par le ruissellement en provenance de pentes abrutes et qui a traversé la route départementale a subi une puissante inondation.
6. **Le Moulin de Chatillon**, plus en aval, est soumis à des inondations par débordement récurrentes et inquiétantes car il abrite de nombreux animaux.

2. Actions et propositions

1. La Commune a **remis à plat la gestion et l'entretien des canalisations d'eaux pluviales** par convention avec le SIAHVY qui supervise les actions d'entretien de SUEZ. En complément, les plans du réseau des eaux pluviales a été revu ainsi que l'identification des points sensibles.
2. Concernant la grille anti-pierre, qui n'était pas dans le périmètre d'entretien de SUEZ, la commune cherche un **autre prestataire** pour son entretien annuel, l'offre de SUEZ étant trop coûteuse.
3. Le **marais** a besoin d'être nettoyé et curé régulièrement, comme cela avait été fait en 2013-2014.
4. Concernant la maison située en contrebas de la départementale, des **travaux de prévention** ont été réalisés, en rehaussant la voie publique et posant un avaloir afin d'éviter que l'eau ne dévale vers la maison.
5. La Commune insiste pour que l'eau des caves soit évacuée conformément à l'obligation **d'infiltration à la parcelle**.
6. Le PNR préconise des **retenues sur le plateau** nécessitant l'accord des agriculteurs qui n'y sont pas opposés dès lors qu'ils sont dédommagés.

3. Défis

1. La **lenteur des processus institutionnels** pour l'entretien des infrastructures.
2. Les **coûts et la logistique** de l'entretien régulier du marais et des canalisations d'eau pluviale.
3. La nécessité de **sensibiliser les particuliers** à des pratiques d'infiltration à la parcelle et à la bonne gestion de leurs eaux pluviales.
4. Le passage de la préconisation à la **réalisation concrète des retenues sur le plateau** par le PNR.

Conclusion

La rencontre a mis en évidence la forte mobilisation de la commune de Dampierre face aux inondations, mais aussi la nécessité de cohérence entre les partenaires (Communes, SIAHVY, PNR et Etat), de synergie des compétences, de rapidité d'exécution et de financement.

Madame le Maire insiste sur le **rôle important de l'APESC et des riverains** pour faire avancer les dossiers, notamment en poussant à la création d'un plan d'action clair et d'un modèle hydraulique global, et en sensibilisant les maires de l'aval à l'importance des actions en amont.
La nécessité de travailler sur la **prévention et la rétention de l'eau en hauteur** est un point clé, tout en intégrant des solutions d'adaptation individuelles.

Pour plus de détails, voir les annexes des GRI :
Ou cliquer sur : Annexes du Livre Blanc Inondations

GRI Dampierre – Maincourt

Sentier de Fourcherolles

Contexte local

Le GRI concerne le secteur de l'intersection D58 / Sentier de Fourcherolles (GR1 C).

Constats principaux

Nota : les chiffres des dommages sont communs avec le GRI Dampierre – Rouillon de Maincourt.

Chiffres des dommages (octobre 2024)		H. eau (m)
Personnes mises en danger		
Personnes sinistrées		
Espaces de vie inondés		
Dépendances (garages, sous-sols, caves)		
Parkings inondés		
Jardins inondés		
Véhicules sinistrés		
Coût total évalué		

	Ruissellement	Débordement	Remontée
Types d'inondation	X	X	

1. La chaussée a été inondée au moment des intempéries et le ruissellement important le long du Sentier de Fourcherolles a charrié des pierres qui se sont entassées à l'intersection avec la D58.
2. La fin du Sentier de Fourcherolles est bitumée (pour permettre l'accès aux voitures des propriétaires de maisons le long du sentier). L'eau s'est infiltrée sous l'enrobé provoquant l'apparition de fissures et de gonflements ou aggravant les fissures ainsi que les trous existants.
3. Une faille s'est creusée le long de la partie non carrossable du Sentier de Fourcherolles, atteignant une profondeur de 30 à 50 cm par endroits.
4. Les habitations situées de part et d'autre du Sentier ont été impactées. Un détail des dégâts pourra être transmis ultérieurement.

Causes identifiées

Les causes présentées ci-après sont seulement des hypothèses issues de notre observation et doivent certainement faire l'objet de vérifications :

1. Pente prononcée facilitant le ravinement de surface ;
2. Rigoles d'écoulement transversales hors d'état de fonctionnement : infrastructure détériorée, obstruction de l'écoulement (Le nécessaire a été fait depuis, NDLR);
3. Artificialisation du sentier. Même si le sentier n'a pas été bitumé, il y a sûrement un phénomène d'accélération de l'écoulement et un manque d'infiltration des eaux.

Risques

1. Le risque global est la vulnérabilité du territoire face au risque d'inondation.
2. Nouvelles détériorations de voies de circulation.
3. Augmentation tarifaire des polices d'assurance, voire résiliation des contrats.

Préconisations locales

1. Renaturer les sentiers pédestres.
2. Installer de nouvelles rigoles d'écoulement transversales.
3. Mise en place du PPRI.
4. Soumettre ces préconisations aux entités suivantes : Commune, SIAHVY, PNR, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, Agence de l'eau, et Préfecture.

Actions prévues ou envisagées

L'enrobé du sentier (ou de la sente) de Fourcherolles a été refait.

Interview de Madame Valérie PALMER, Maire de Dampierre, le 25 août 2025

Contexte général à la commune : paragraphe identique à celui du GRI Rouillon de Maincourt, ci-dessus.

I. La sente de Fourcherolles (à l'entrée de Maincourt)

1. Problématique identifiée

Il est caractérisé par un **ruissellement important venant du plateau qui** a provoqué un fort ravinement du sentier et créé de profonds sillons (30 à 50 cm) et plusieurs habitations de la zone ont été inondées.

2. Actions et propositions

a. La **partie amont du sentier a été refaite** par la CCHVC, à la demande de la commune et avec les conseils du PNR.
b. Des aménagements provisoires ont été réalisés sur la partie basse, en attendant des **travaux plus conséquents au niveau des habitations**.
c. Les préconisations locales incluent également l'installation de nouvelles rigoles d'écoulement transversal, éventuellement avec des traverses en bois.

3. Défis

Vérifier que les **rigoles d'écoulement transversal** et autres aménagements prévus ont bien été réalisés sur la partie amont.

II. Les Prés du Pont de Beauce

En bordure de l'Yvette le secteur des Prés du Pont de Beauce, est régulièrement inondé. Les débordements y sont fréquents. Pendant les inondations, l'Yvette y reprend son cours historique, traversant des propriétés et inondant les installations sportives de la Commune.

1. Le lit historique de l'Yvette dans cette zone est en grande partie comblé et n'est plus entretenu. Un bief a été aménagé en hauteur, très au-dessus du lit historique.

2. Une propriété a subi d'importants dégâts (berges arrachées, maison inondée). Pour se protéger, les propriétaires viennent de construire **un mur au sommet de la berge** du lit historique, en dépit des préconisations du PNR. Cette installation non validée et contraire aux préconisations du PNR risque de dévier l'eau vers la propriété voisine et a été prise sans attendre de solution globale. Ceci démontre encore l'urgence d'apporter des réponses rapidement aux endroits les plus sensibles.
3. Une **vanne automatisée de délestage** du bief (qui alimente un étang) pose question quant à son bon fonctionnement lors des inondations : l'étang de Saint-Forget n'a pas débordé lors des évènements d'octobre 2024.
4. À noter que certains tronçons de cours d'eau sont inaccessibles, comme l'Yvette après le stade.
5. Madame le Maire appelle de ses vœux la relance du **projet de renaturation de l'Yvette** datant de 2019 au Pont de Beauce, qui prévoyait de redistribuer l'eau dans l'ancien lit de la rivière. Ce projet avait été abandonné à la suite de réticences locales, plus particulièrement côté Saint-Forget (crainte d'assécher les étangs de Saint-Forget) et un manque de suivi alors qu'il aurait fallu poursuivre en modifiant les premières propositions
6. **Enfin,** l'**absence de PPRI finalisé** handicape la commune, notamment pour les aspects urbanistiques et l'information des acquéreurs (ceux qui ont construit un mur par exemple disent ne pas avoir été informés par le notaire). Cependant, la commune n'a pris aucun risque dans son PLU récent et a exclu toute construction dans les zones sensibles même si elles ne sont pas des « zones inondables avérées » ou bien a autorisé certaines constructions sur pilotis.

L'absence de PPRI empêche également les administrés et la commune de bénéficier d'aides du Fonds Barnier, pour des batardeaux par exemple.
La réalisation d'un PPRI est jugée indispensable. Dampierre a déjà beaucoup travaillé par le passé sur ce projet mais celui-ci n'a pas encore été finalisé par les services de la Préfecture.

Conclusion

La rencontre a mis en évidence la forte mobilisation de la commune de Dampierre face aux inondations, mais aussi la nécessité de cohérence entre les partenaires (Communes, SIAHVY, PNR et Etat), de synergie des compétences, de rapidité d'exécution et de financement.

Madame le Maire insiste sur le rôle important de l'APESC et des riverains pour faire avancer les dossiers, notamment en poussant à la création d'un plan d'action clair et d'un modèle hydraulique global, et en sensibilisant les maires de l'aval à l'importance des actions en amont.
La nécessité de travailler sur la **prévention et la rétention de l'eau en hauteur** est un point clé, tout en intégrant des solutions d'adaptation individuelles.

Pour plus de détails, voir les annexes des GRI :
Ou cliquer sur : Annexes du Livre Blanc Inondations

GRI Dampierre – Rouillon de Valence

Contexte local

Le GRI concerne spécifiquement le **Rouillon de Valence, la Butte Rouge et la rue de l'Érable à Dampierre**. La **topographie de la Butte Rouge est en amphithéâtre**, ce qui favorise le ruissellement. Le Rouillon de Valence traverse cette zone et présente des méandres qui ont déversé vers les jardins et habitations. Le Rouillon de Valence et les ruissellements dans les bois sont alimentés par les **drainages des terres agricoles du plateau d'environ 200 hectares (trois exploitations)** ainsi que par quelques sources et par la pluie locale sur les coteaux.

Constats principaux

Chiffres des dommages (octobre 2024)		H. eau (m)
Personnes mises en danger	3	
Personnes sinistrées	60	
Espaces de vie inondés	6	0.50
Dépendances (garages, sous-sols, caves)	2	1.40
Parkings inondés	0	
Jardins inondés	15	
Véhicules sinistrés	1	
Coût total évalué (€)	500.000	

	Ruissellement	Débordement	Remontée
Types d'inondation	X	X	

1. **Effondrements de route**
   La rue de la Butte Rouge a connu **deux effondrements de route** par suite des inondations d'octobre, entraînant le blocage de la voie pendant deux mois. Ces effondrements sont attribués à la construction de la route sur du sablon. L'accès à la rue a été **interdit pendant les deux mois** pour les riverains sinistrés, y compris les piétons, nécessitant l'aménagement provisoire d'une sente par la mairie à l'arrière des jardins. Le coût de ces dégâts pour la commune est estimé à environ **250 000 €**.

2. **Inondations rue de l'Érable**
   La rue de l'Érable a été fortement touchée par un déversement d'eau important provenant de la Butte Rouge. La combinaison du ruissellement descendant de la Butte Rouge et du débordement du Rouillon a engendré des problèmes significatifs, y compris du creusement du sol et des inondations. Des **destructions majeures, affectant des maisons et des jardins**, sont survenues à cause de méandres du Rouillon situé dans cette rue. Les murets y sont menacés, et il existe un risque d'effondrement de la rue elle-même.

3. **Nature des inondations rue de la Butte Rouge**
   Les inondations observées dans la rue de la Butte Rouge résultent d'une **combinaison de ruissellement et de débordement**, avec une nette prédominance du débordement, représentant 70 à 80 % du phénomène.

4. **Inondations récurrentes**
   Les terrains sont fréquemment inondés en raison du ruissellement. Cependant, les inondations d'octobre ont été plus sévères, principalement parce que des **embâcles ont obstrué les buses sous-dimensionnées** du Rouillon, entraînant des débordements. Le Rouillon lui-même est souvent encombré et son entretien est jugé insuffisant en amont.

Causes identifiées

1. **Débordement du Rouillon**
   Causé principalement par l'**arrivée massive d'eau de drainage des terres agricoles du plateau**, chargée en terre, augmentée des eaux de ruissellement. Il s'agit de la **principale cause des inondations du sous-bassin du Rouillon de Valence**.

2. **Ruissellement**
   Favorisé par la **topographie en amphithéâtre de la Butte Rouge**. Le ruissellement est de type naturel et agricole. Il provient des versants de la vallée mais surtout des **drainages des terres agricoles du plateau géré par trois exploitations**. Le ruissellement dans les bois contribue également.

3. **Rouillon**
   a. **Obstruction des buses sous-dimensionnées** par des embâcles.
   b. **Entretien insuffisant des berges et du lit** du Rouillon.
   c. La **pente prononcée** depuis la plaine du plateau accélère le flux.

4. **Sol et constructions**
   a. Les constructions sur du **sablon ont fragilisé la route de la Butte Rouge**, contribuant aux effondrements. Le déracinement d'un arbre en bordure du Rouillon a également favorisé l'un des effondrements.
   b. Les sols des terres agricoles du plateau sont géologiquement constitués d'**argiles** conservant l'eau pluviale en faible profondeur. Les espaces agricoles étaient en labour sans aucune retenue de végétation ou culture pour retenir l'eau pluviale.
   c. Les **sols étaient complètement saturés depuis six mois**.

Risques

1. Nouvel effondrement de la route de la Butte Rouge.
2. **Inondations récurrentes des habitations et leurs dépendances** (garages, sous-sols, caves, rez de chaussée).
3. Érosion importante des berges.
4. Infiltration d'eau sous le bitume de la rue de l'Érable, aggravant les dégâts.
5. Augmentation tarifaire des polices d'assurance, voire résiliation des contrats.

Préconisations Locales

1. **Gestion de l'eau en amont**
   a. Création d'un **bassin de rétention** en zone haute du rouillon de Valence.
   b. Contrôle du ruissellement au niveau des champs avec **régularisation du débit des drainages ou mise en place de bassines de retenues.** Un agriculteur est prêt à étudier la question, un autre, le plus impactant, n'est pas d'accord avec cette solution.
   c. Faire une retenue au niveau de la descente du Rouillon, **dans les bois** (pas d'habitations ni de champs), avec des murs en quinconce ou des redents.
   d. **Canaliser les pluies de ruissellement vers le Rouillon de Valence**.

2. **Amélioration du Rouillon**
    a. **Nettoyer le Rouillon** (son lit et ses berges en amont et chez les riverains). Le PNR doit conseiller. La Mairie a fait nettoyer partiellement les berges en octobre avec un impact positif.
    b. Changer le diamètre de certaines buses sous-dimensionnées (< 1m20) ; un riverain va faire un pont.
    c. Recenser les éventuels « tourbillons » causés par les virages et autres « piscines » du Rouillon.

3. **Protection locale**
    a. **Protection personnelle des riverains** avec fossé, drainage, batardeau.
    b. **Réaliser un caniveau transversal** sur la route de la Butte Rouge. (Fait par la Mairie).
    c. **Aménager la rue de l'Érable.** Cette rue est le déversoir des eaux de la Butte Rouge. Elle collecte également les ruissellements des coteaux qui la bordent. Cependant cette rue n'est pas aménagée pour accueillir cette eau et la « réorienter » vers le lit naturel du Rouillon pourtant situé plus bas que le niveau de la rue. La création d'avaloirs et d'un caniveau transversal à la route permettrait d'orienter le flux vers le lit du Rouillon notamment via la sente de la Brêche sans inonder les propriétés riveraines. Ce dispositif permettrait de protéger les habitations. En résumé, l'aménagement de cette rue de l'Érable doit être repensé pour pourvoir répondre à sa mission de déserte du quartier de Fourcherolles tout en sécurisant les habitations des riverains. Cette rue n'est pas adaptée et configurée pour desservir cette zone urbanisée.

4. **Études et planification**

    a. Réaliser une **analyse poussée par des experts** sur les ruissellements qui peuvent passer sous la route bitumée.
    b. Que la **Préfecture prenne la mesure du problème** ; une déclaration de la zone en PPRI permettrait des subventions pour les actions de prévention.

5. **Collaboration**

Soumettre ces préconisations aux entités suivantes : commune, SIAHVY, PNR, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, Agence de l'eau, et Préfecture.

Actions prévues ou envisagées

1. Prévoir une aide au diagnostic et solutions pour protéger son habitation. Le SIAHVY a mandaté un cabinet pour conseiller les sinistrés.
2. Le **dialogue a été engagé avec les agriculteurs** pour des actions correctives rapides concernant le ruissellement agricole dans d'autres zones ; une démarche similaire pourrait être envisagée pour la Butte Rouge si le ruissellement agricole est une cause significative.
3. La mairie a fait **nettoyer les berges** par des bûcherons dès les premières inondations, avec un impact très positif pour les pluies récentes. Il faut pérenniser ces contrôles.
4. Sensibilisation régulière des riverains pour le nettoyage des berges et du nettoyage des embâcles.
5. Sensibiliser les riverains à se protéger en réalisant des fossés d'évacuation vers les points bas.
6. Réfléchir sur un chemin de délestage des excès d'eau parallèle à la rue de l'Érable et de la rue de la Brêche (Talweg naturel).

Interview de Madame Valérie PALMER, Maire de Dampierre, le 25 août 2025

Contexte général à la commune : paragraphe identique à celui du GRI Rouillon de Maincourt, ci-dessus.

Rouillon de Valence et l'Yvette

1. Problématique identifiée

a. **Le Rouillon de Valence** a été alimenté par les **ruissellements** du plateau agricole durant les épisodes d'octobre 2024. Le dévers du plateau s'étend sur une immense superficie en partant des Essarts le Roi. En aval, avant la confluence avec le Ru des Vaux, il a été constaté de forts **débordements**.
b. Les **systèmes de drainage agricole** sur le plateau, notamment des buses (collecteur principal) de 80 cm de diamètre, et la nature argileuse des terres, contribuent au ruissellement rapide vers la vallée. Le drainage reste cependant indispensable au maintien de l'agriculture actuelle.
c. Des **discours contradictoires** existent concernant la gestion des embâcles (débris dans les cours d'eau) : le PNR suggère qu'ils ralentissent l'eau, tandis que les riverains et la commune souhaitent les retirer.
d. Les grillages posés en travers des cours d'eau retiennent des débris et créent des retenues importantes mais permettent malgré tout d'arrêter par exemple les poubelles qui ont été emportées et ont parfois obstrués les buses. Le PNR préconise de retirer ces grillages mais n'a pas encore effectué les visites chez les riverains bordant l'Yvette ni communiqué dans ce sens (une brochure de recommandations devait être éditée). Il existerait néanmoins la possibilité de conserver les grillages, avec des modèles à mailles de grande section. Dans ce cas encore, la Commune demande à pouvoir bénéficier d'une expertise fiable.

2. Actions et propositions

a. Le PNR étudie des **solutions de rétention sur le plateau** pour protéger le secteur de la Butte Rouge, qui inclut le Rouillon de Valence. Ces solutions pourraient impliquer la création de plusieurs petites retenues et une zone d'expansion (étalement) dans le fond de vallée.
b. La commune a décidé de remplacer une **buse sous-dimensionnée** au niveau du transformateur Enedis de la rue de la Butte Rouge par une passerelle plus adaptée pour un coût estimé à environ 70 000 €... **La seule Commune** devra en supporter le coût. En effet, le fonctionnement du transformateur est jugé satisfaisant par ENEDIS et n'entrera donc pas dans son programme d'investissement.
c. Des **travaux d'entretien des cours d'eau par le PNR** sont prévus pour l'automne.
d. La Commune demande une **position cohérente des acteurs** sur le nettoyage des embâcles.

3. Défis

a. La **réticence de certains agriculteurs** à la création de retenues sur leur terre, nécessite un dialogue. Cependant, certains d'entre eux sont ouverts à ce type de solution. La modification de l'orientation des sillons suscite de très fortes réticences de leur part ; ils sont en général, très sensibles au maintien de leurs drainages.
b. Le **manque de communication de plans d'action concrets et de calendrier précis** de la part du PNR, qui gère seul la partie amont de l'Yvette (hors situation d'urgence).
c. Le **coût élevé des travaux** et les difficultés à obtenir des financements de l'État pour Dampierre-en-Yvelines.

Conclusion

La rencontre a mis en évidence la forte mobilisation de la commune de Dampierre face aux inondations, mais aussi la nécessité de cohérence entre les partenaires (Communes, SIAHVY, PNR et Etat), de synergie des compétences, de rapidité d'exécution et de financement.

Madame le Maire insiste sur le rôle important de l'APESC et des riverains pour faire avancer les dossiers, notamment en poussant à la création d'un plan d'action clair et d'un modèle hydraulique global, et en sensibilisant les maires de l'aval à l'importance des actions en amont.
La nécessité de travailler sur la **prévention et la rétention de l'eau en hauteur** est un point clé, tout en intégrant des solutions d'adaptation individuelles.

Pour plus de détails, voir les annexes des GRI :
Ou cliquer sur : Annexes du Livre Blanc Inondations

GRI Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Fond de vallée

Contexte Local

Ce GRI se concentre sur le parcours de l'Yvette en fond de vallée jusqu'à l'entrée de Gif sur Yvette.

Constats Principaux

Chiffres des dommages (octobre 2024)		H. eau (m)
Personnes mises en danger	0	
Personnes sinistrées	240	
Espaces de vie inondés	80	1,80
Dépendances (garages, sous-sols, caves)	102	2,50
Parkings inondés	50	
Jardins inondés	90	
Véhicules sinistrés	20	
Coût total évalué (€)	7 000 000	

	Ruissellement	Débordement	Remontée
Types d'inondation		X	

1. Inondations des parkings en sous-sol au 168 rue de Paris.
2. Dégâts très importants au centre Benoit Frachon.
3. Niveau d'inondation record dans les sous-bois et prairies longeant l'Yvette.

Causes Identifiées

1. Entretien insuffisant du lit : pas de curage en amont immédiat du barrage situé au niveau du centre Benoit Frachon depuis plus de 20 ans avec accumulation de sable et limon.
2. Barrage mobile entre Yvette et bras mort non fonctionnel.
3. Resserrement artificiel du lit par passage de la rivière naturelle en canaux maçonnés.
4. Nombreux embâcles dans le bras mort de l'Yvette.

Risques

1. Le risque global est la vulnérabilité du fond de vallée face au risque d'inondation.
2. Nouvelles détériorations des bâtiments et habitations.
3. Augmentation tarifaire des polices d'assurance, voire résiliation des contrats.

Préconisations Locales

1. Pilotage plus strict du barrage (écluse à deux panneaux) sur l'Yvette au droit du centre Benoit Frachon.
2. Réparation du barrage et fossé vers le bras mort au droit du 102 rue de Paris.
3. Entretien par les riverains des embâcles sur l'Yvette et le bras mort entre le pont d la rue de Vaugien et Courcelles / rue Fernand Léger.
4. Protection des immeubles de la rue de Paris par merlons de terre, sans solution de continuité, dans leurs limites donnant vers le bras mort de l'Yvette.
5. Mise en place du PPRI.
6. Soumettre ces préconisations aux entités suivantes : Commune, SIAHVY, PNR, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, Agence de l'eau, et Préfecture.

Interview de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 28 juillet 2025

1. Bénéfices des travaux de renaturation

a. **Diminution de l'énergie cinétique**
La renaturation de la rivière en créant des berges naturelles (lit majeur plus importants) permet de diminuer l'énergie cinétique de l'eau (vitesse d'écoulement), réduisant ainsi les dégâts.

b. **Meilleur écoulement et calme de l'eau**
Le désencombrement sous les ouvrages et l'élargissement du lit améliorent l'écoulement et permettent à l'eau de mieux se répandre dans les zones d'expansion prévues à cet effet. Il s'agit d'une meilleure "section utile" plus que d'un débit supérieur.

c. **Protection des habitations**
L'objectif est d'inonder des parkings, jardins publics ou zones naturelles plutôt que des habitations.

d. **Fonctionnalité écologique**
La renaturation rend à la rivière sa fonctionnalité normale et naturelle, bénéfique pour l'écologie. Le principe est de ne plus avoir de clapets ou de vannes qui empêchent le libre écoulement et la remontée des poissons comme la truite Fario.

e. **Impact global**
Les actions menées à un point précis d'une rivière profitent à l'aval (par exemple, ce qui est fait à Saint-Rémy profite à Gif-sur-Yvette) mais aussi, de manière moins intuitive, à l'amont, en facilitant l'écoulement et en diminuant le niveau d'eau en amont.

2. Travaux antérieurs ou en cours

a. **Première tranche**
Renaturation de l'Yvette et optimisation des zones d'expansion de crues (ZEC) ont été réalisées entre le centre-ville (derrière l'Espace J. Racine) et le Moulin de Vaugien**.**

b. **Deuxième tranche (en cours)**
Renaturation de l'Yvette en centre-ville, depuis l'école Saint-Exupéry jusqu'à la confluence du Rhodon et de l'Yvette, à proximité de l'école Jean Jaurès. Cela inclut des travaux réalisés il y a deux ans avec le jardin public.

c. **Travaux spécifiques (en cours)**
   i. Restauration écologique des berges et reprise de la confluence du Rhodon et de l'Yvette : cette confluence constituait un « bouchon » en raison d'une buse qui a été retirée permettant le libre écoulement de l'eau. Une passerelle sera installée.
   ii. La berge naturelle côté pharmacie emportée à cet endroit est refaite naturellement, avec un encorbellement de passage côté parking.
   iii. Désencombrement du pont de la départementale (rue de la République), les réseaux (eau potable et gaz) passant sous le pont sont détournés, car ils obstruaient environ 30% du passage de l'eau en cas de montée de crue. Cette opération permettra un abaissement de la ligne d'eau de 9 à 17 cm, ce qui pourrait signifier que les habitations touchées par 17 cm d'eau en amont du Rhodon ou de l'Yvette ne le seront plus.

3. Projets futurs et leurs défis

a. **Troisième tranche (été 2026)**
Une renaturation est prévue entre l'arrière de la pharmacie et la passerelle menant au marché (secteur du parking du Prieuré). Ce projet vise à changer le linéaire de l'Yvette en la méandrant dans le parc, en conservant un parking perméable et en retirant un merlon qui empêchait l'expansion des crues côté parking. Cette tranche, cumulée aux travaux en cours, devrait apporter un abaissement total de 30 cm de la ligne d'eau. Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé entre 3 et 3,5 millions d'euros. Ces travaux sont planifiés en été car l'eau est basse et les autorisations de la police de l'eau sont nécessaires en raison de la protection du milieu aquatique.

b. **Travaux en amont (Pont Blonnier jusqu'à l'école Saint-Exupéry)**
Un dossier de renaturation est en cours pour 2027-2028, mais il rencontre des difficultés en raison de la présence d'espèces protégées, notamment l'Agrion de Mercure (libellule) dans la prairie de Coubertin, et des contraintes liées à l'activité agricole. Le principe est de ne pas pénaliser les agriculteurs.

c. **Quatrième tranche (Domaine de Vaugien jusqu'à Courcelle-sur-Yvette)**
C'est la dernière tranche en étude. Elle implique des propriétés privées et nécessite l'accord des propriétaires. Le SIAHVY a déjà acquis une propriété où le RER a déraillé. L'objectif est de renaturer l'Yvette sur toute sa longueur traversant Saint-Rémy. Les études de faisabilité sont en cours pour s'assurer d'un gain hydraulique, en plus du gain écologique. Il est à noter que les actuels dispositifs (barrages et vannes pilotées) seront supprimés.

Poursuite de la collaboration

La commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et l'APESC poursuivront leur collaboration sur ce dossier important.
L'APESC rappelle l'importance de la création d'un « **Observatoire des Inondations** » (idée suggérée par l'architecte intervenant à la conférence du 27 mai dernier, citée plus-haut) qui regrouperait tous les acteurs, y compris les riverains, pour capitaliser sur les connaissances et le fonctionnement des aménagements mis en place.
L'APESC informe également qu'elle organise une conférence de presse le 25 septembre prochain pour la publication officielle du Livre Blanc Inondations en vallée de Chevreuse amont.

Pour plus de détails, voir les annexes des GRI :
Ou cliquer sur : Annexes du Livre Blanc Inondations

GRI Saint-Rémy-lès-Chevreuse Montabé

Contexte local

Ce GRI se concentre sur le quartier Beauséjour de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, spécifiquement autour du ru du Montabé. Le Montabé est alimenté par plusieurs ruisseaux provenant du plateau de Gometz-la-Ville/Les Molières/Boullay-les-Troux et des ruissellements des coteaux ouest.

Constats principaux

Chiffres des dommages (octobre 2024)		H. eau (m)
Personnes mises en danger	2	
Personnes sinistrées	160	
Espaces de vie inondés	54	1,70
Dépendances (garages, sous-sols, caves)	68	2,40
Parkings inondés		
Jardins inondés	74	1,85
Véhicules sinistrés	2	
Coût total évalué (€)	5 000 000	

	Ruissellement	Débordement	Remontée
Types d'inondation	X	X	

1. Le quartier a subi deux inondations importantes en octobre 2024, des habitations ont été inondées au niveau des pièces de vie, garages, sous-sol, caves, vides sanitaires.
2. Des problèmes d'entretien des berges et du lit du cours d'eau ont été constatés.
3. Un resserrement artificiel du lit a été identifié au niveau déversoir du lac de Beauséjour, passant de 3m de large à 1m, créant un goulot d'étranglement.
4. Des embâcles, notamment des troncs entiers, se sont encastrés au niveau du pont et des buses, provoquant des bouchons.
5. Le tunnel de 50m à la faible section de 2.8m2 sous la voie ferrée et le chemin de Coubertin constitue un entonnoir et un point de blocage. Du grillage de gabion installé par le SIAHVY en amont a été retrouvé dans le tunnel, voir les annexes.
6. Le lit du ruisseau a été remonté de 50cm sous le pont de l'avenue Coubertin pour faire passer une canalisation d'eau usée.
7. Les fossés de pied de talus de la RATP sont non entretenus et bouchés. L'urbanisation sur les communes du plateau s'accélère sans zones de rétention suffisantes.
8. Résiliation de la MATMUT par suite de l'inondation d'octobre 2024 pour le 13 rue A. France.

Causes identifiées

1. L'absence de zones d'expansion de crue.
2. Une section du cours d'eau insuffisante et des passages en buse de diamètre sous-dimensionné en aval.
3. Le resserrement artificiel du lit. La présence d'embâcles.
4. L'entretien insuffisant des berges et du lit du Montabé. Voir rapport alarmant sur le non-entretien de certains riverains, de la mairie et du SIAHVY, aller en annexes.
5. L'enclavement par une butte artificielle avec un tunnel sous-dimensionné pour le Montabé. Le relèvement du lit sous le pont Coubertin par une canalisation d'eau usée. Le manque d'entretien des fossés de la butte RATP.

6. La forte pente du Montabé, transformant le ruisseau en torrent.
7. La saturation rapide en eau des sols argileux du plateau et leur drainage vers le Montabé.
8. L'urbanisation croissante sur le plateau sans rétention d'eau adéquate.

Risques

1. À chaque inondation le niveau atteint augmente par rapport aux précédentes crues, aucun travail n'a été réalisé depuis les années 80. Les risques humains et matériels ne font que croître.
2. Dévalorisation des biens immobiliers
3. Augmentation tarifaire des polices d'assurance, voire résiliation des contrats.

Préconisations locales

1. À très court terme, élargir le pont de l'avenue des Molières, changer de place le détecteur de niveau et curer le lit (voir devis de la DDE en 1980).
2. Supprimer le tunnel de 50m en mettant le Montabé à ciel ouvert ou doubler le tunnel.
3. À très court terme, réparer les réseaux sous le tablier du pont de l'avenue Coubertin et supprimer la canalisation d'eau usée en travers du lit mineur du ruisseau du Montabé qui diminue fortement la section de passage de l'eau.
4. À très court terme, installer des détecteurs de niveau qui seront connectés au site du SIAHVY :
    a. Rue de la Butte à Bernard (côté amont du passage du Montabé),
    b. Avenue des Molières (côté amont du passage du Montabé),
    c. Entrée du tunnel de la RATP.
5. Dévier les eaux pluviales et usées sous la rue des Moulins et sous la D938. Renaturer le lac de Beauséjour et installer des zones d'expansion des crues en amont du domaine de St Paul.

6. Créer des rétentions d'eau sur le plateau pour récolter les eaux issues des champs drainés, en vue d'un usage pour l'arrosage lors des sécheresses.
7. Soumettre ces préconisations aux entités suivantes : Commune, SIAHVY, PNR, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, Agence de l'eau, et Préfecture.

Actions prévues, envisagées ou réalisées

1. Le 23 mars 2025, plus d'une trentaine d'habitants se sont mobilisés pour procéder au nettoyage et à une expertise de l'état du Montabé (voir rapport alarmant sur le non-entretien de certains riverains, de la mairie et du SIAHVY).
2. Demande de rendez-vous auprès du Préfet,
3. Demande de rendez-vous auprès de la Députée, Madame Anne BERGANTZ,
4. Demande de rendez-vous en préfecture du Sénateur.

Interview de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 28 juillet 2025

1. Considérations générales sur le ruissellement

La question du ruissellement, notamment le pourcentage attribuable à l'agriculture, a été abordée.

a) **Multi factorialité du ruissellement**

Monsieur le Maire a souligné que le ruissellement est multifactoriel et qu'il ne faut pas se fier à des pourcentages (comme 50% ou 88%) qui pourraient stigmatiser certains acteurs. Le ruissellement est dû aux routes, aux champs (qui peuvent ruisseler une fois saturés selon le type de culture), aux suppressions de fossés, mais aussi à leur entretien par les agriculteurs eux-mêmes.

b) **Trois types de ruissellement identifiés**

i. **Ruissellement agricole**
Les agriculteurs sont des partenaires essentiels. Ils peuvent être d'accord pour inonder leurs champs temporairement pour protéger les habitations, mais doivent alors être indemnisés pour la perte de récolte. Il ne faut pas les stigmatiser car ils participent aussi à l'entretien du territoire.

ii. **Ruissellement naturel ou forestier**
Les coteaux boisés et les mares naturelles jouaient un rôle important dans le ralentissement et le stockage de l'eau. Le manque d'entretien de ces zones forestières (absence de plans de gestion) et la disparition des « trous de meulière » sont des facteurs aggravants. Les propriétaires forestiers ont un rôle à jouer.

iii. **Ruissellement urbain**
C'est une compétence des collectivités. Les canalisations urbaines sont souvent sous-dimensionnées (conçues pour des occurrences décennales ou vingtennales, pas pour les effets du changement climatique). Changer toutes les canalisations des villes coûterait des milliards.

c) **Nécessité d'une définition juridique claire**
Monsieur le maire a insisté sur le besoin d'une définition juridique claire des différents types de ruissellement (agricole, naturel, urbain) par le législateur. Sans cette clarté juridique, il est difficile d'obtenir des subventions pour les travaux et aménagements nécessaires.

2. Actions engagées ou en définition

Le Montabé présente des défis spécifiques en raison de sa topographie et de la présence d'espèces protégées.

a) **Nature du cours d'eau**
Le Montabé est un ru qui se nourrit de sources et de ruissellements de plateau. Il gagne en puissance en descendant une pente importante avant d'être canalisé en zone habitée et de se jeter dans l'Yvette.

b) **Actions en amont**
Des travaux sont menés avec le PNR, la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs pour limiter les ruissellements depuis le plateau. Cela inclut la gestion du sens des cultures, des haies hydrauliques et la création de mares tampons qui, bien que de petite taille, permettent de ralentir et de stocker temporairement l'eau avant qu'elle ne dévale la pente, ce qui est crucial pour réguler le flux.

c) **Projet de Zones d'expansion des crues (ZEC)**
Le SIAHVY a acquis 7 hectares (dont environ 4-5 hectares utiles) près de la route de la route de la Butte à Bernard, en amont du Domaine de Saint-Paul et à cheval sur Boullay-les-Troux, pour **créer une zone d'expansion des crues (ZEC)**. Cette ZEC, bien que les terrains soient déjà inondés lors de crues, permettrait de mieux prévenir et optimiser le stockage, de mieux se protéger, et de réguler le débit.
Mais à l'endroit prévu pour la ZEC se trouve un espace protégé abritant l'écrevisse à pattes blanches. Les inventaires actuels ne suffisent pas à l'OFB (Office Français de la Biodiversité), et de nouveaux inventaires sont requis en octobre.
L'État envisage un arrêté de biotope qui protégerait non seulement l'écrevisse mais aussi son habitat. Si cet arrêté est mis en place, les 7 hectares acquis pourraient être inutilisables pour la ZEC.
Si cet arrêté est pris, ce serait un blocage majeur qui impacterait l'aval dont les travaux prévus présenteraient, à eux seuls, un gain hydraulique moindre que la ZEC.

d) **Défis supplémentaires sur l'aval**

i. **Autorisations administratives :** Travailler dans la rivière ou sous les ponts (comme l'ancien pont de la voie ferrée ou le pont de la Rue de Coubertin) nécessite des **autorisations préfectorales**, dont l'absence constitue un délit pénal. Des réseaux d'eau usée passent sous ces ponts, et leur dévoiement est complexe, nécessitant l'acquisition de foncier ou des servitudes auprès de propriétaires privés. Même avec la possibilité technique de dévoyer un réseau, cela n'autorise pas la destruction de ce qui existe déjà dans le lit de la rivière.

ii. **Alternatives si blocage du biotope :** Si l'arrêté de biotope est confirmé, des solutions devront être envisagées plus bas, avec un gain hydraulique potentiellement réduit. Des options incluent la renaturation du Montabé en le faisant passer par le lac ou par les courts de tennis. Le lac, bien qu'ayant un aspect bucolique, ne constitue pas un gain de biodiversité significatif et pour les crues, son rôle de stockage est minime (10 à 20 000 m³). La stabilité de la digue est surveillée (sa reconstruction est estimée à 2-3 millions d'euros pour supporter des variations de pression).

iii. **Optimisation des ouvrages :** Au moins quatre ouvrages (pont de l'ancienne voie ferrée, pont Rue de Coubertin, pont Rue des Molières, pont de la Butte à Bernard) pourraient être reconsidérés pour améliorer l'écoulement de l'eau.

iv. **Certains riverains sont favorables** à la mise à disposition de leurs berges pour la renaturation, mais d'autres ne le peuvent pas en raison de la proximité des constructions.

Poursuite de la collaboration

La commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et l'APESC poursuivront leur collaboration sur ce dossier important.
L'APESC rappelle l'importance de la création d'un « **Observatoire des Inondations** » (idée suggérée par l'architecte intervenant à la conférence du 27 mai dernier, citée plus-haut) qui regrouperait tous les acteurs, y compris les riverains, pour capitaliser sur les connaissances et le fonctionnement des aménagements mis en place.
L'APESC informe également qu'elle organise une conférence de presse le 25 septembre prochain pour la publication officielle du Livre Blanc Inondations en vallée de Chevreuse amont.

Pour plus de détails, voir les annexes des GRI :
Ou cliquer sur : Annexes du Livre Blanc Inondations

GRI Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Rhodon – centre-ville

Contexte Local

Périmètre concerné : vallée du Rhodon à Saint Rémy lès Chevreuse jusqu'à sa confluence en centre-ville avec l'Yvette

Constats Principaux

Chiffres des dommages (octobre 2024)		H. eau (m)
Personnes mises en danger	2	
Personnes sinistrées	180	
Espaces de vie inondés	60	1,70
Dépendances (garages, sous-sols, caves)	68	2,40
Parkings inondés	150	2,50
Jardins inondés	80	
Véhicules sinistrés	4	
Coût total évalué (€)	6 000 000	

	Ruissellement	Débordement	Remontée
Types d'inondation		X	

1. Un nombre important de maison, dans le quartier du Rhodon, ont été inondées, dont la maison de retraite les Eaux-Vives.
2. En Centre-ville, les maisons (caves, garages, habitats, rez-de-chaussée) ci-après ont été inondées par le Rhodon :
    a. Place du 14 juillet côté Rhodon,
    b. Du 1 avenue du général Leclerc jusqu'à la rue des écoles,
    c. Rue des écoles (nouvelles constructions NACARAT inondées ainsi que le parking souterrain totalement inondé),
    d. Rue de la république (phase 2 NACARAT) – 1,20 m d'eau sur le terrain,
    e. Ancienne école Jean Jaurès.

   La plupart des maisons sur ce périmètre avaient entre 1 m et 1,70 m d'eau.

Causes Identifiées

1. Resserrement artificiel du cours du Rhodon.
2. Travaux réalisés après-guerre transformant le lit du Rhodon, alors en serpentine, en un lit rectiligne.

Risques

1. Sécurité des personnes et des biens.
2. Les biens immobiliers sinistrés peuvent être affectés d'une baisse de leur valeur.
3. Augmentation tarifaire des polices d'assurance, voire résiliation des contrats.

Préconisations Locales

1. Créer des zones d'expansion des crues du Rhodon en amont de Saint-Rémy-lès-Chevreuse sur des parcelles disponibles à Milon-la-Chapelle :
    a. Une parcelle de 0,5 ha appartenant à un particulier (accord obtenu),
    b. Une parcelle de 2 ha appartenant au département,
    c. Une parcelle de 1 ha appartenant à la mairie,
    d. Une parcelle de 8 ha appartement à un particulier (accord obtenu).

2. Renaturer le Rhodon et lui redonner son parcours en serpentine. Étudier préalablement sur quelles parties du Rhodon cette renaturation peut être réalisée.

3. Mise en place du PPRI.

4. Soumettre ces préconisations aux entités suivantes : Commune, SIAHVY, PNR, Conseil Départemental, Conseil Régional, DDT, Agence de l'eau, et Préfecture.

Interview de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire de Saint Rémy lès Chevreuse, le 28 juillet 2025

1. **Confluence Rhodon / Yvette**
   La confluence du Rhodon avec l'Yvette est un point majeur et a été traitée dans les actions en cours ou à venir du GRI « Saint-Rémy-lès-Chevreuse – fond de vallée ».

2. **Section canalisée**
   À Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le Rhodon est largement canalisé sur l'essentiel de son linéaire, notamment entre la confluence et le Moulin de la Machine (limite de Milon-la-Chapelle). Il est difficile de faire de gros travaux sur cette section canalisée en raison des habitations riveraines.

3. **Projet de renaturation en amont**
   L'essentiel du travail consisterait à renaturer la rivière entre Saint-Lambert-des-Bois et Milon- la-Chapelle. Ce dossier est géré par le Parc Naturel Régional (PNR).

4. **Accord des propriétaires privés**
   Ce projet a été retardé car il se situe sur des propriétés privées, et l'accord des propriétaires est indispensable. Les événements d'octobre 2024 ont sensibilisé certains propriétaires à l'importance de ces travaux pour leur propre protection. Il y a une multitude de propriétés privées le long du Rhodon en amont du centre-ville. Par exemple, le Moulin de la Machine est une propriété privée, ainsi que d'autres propriétés en amont.

5. **Processus et financements**
   a) Le PNR est le gestionnaire du Rhodon et collabore étroitement avec le SIAHVY. Un travail est en cours pour identifier les propriétaires et obtenir leur accord.
   b) Les travaux sur le Rhodon nécessitent des autorisations sur l'eau qui sont plus complexes que de simples déclarations et peuvent prendre **12 à 18 mois d'instruction** si toutes les conditions sont réunies (pas de zone polluée, pas d'espèces protégées, accord des propriétaires).
   c) L'accord des propriétaires est crucial, car un seul refus peut bloquer le projet. C'est sur la base de ces accords que des financements de l'Agence de l'Eau peuvent être obtenus.

6. **Optimisation des ZEC**
   Il y a un grand potentiel pour optimiser les zones d'expansion des crues (ZEC) dans le fond de vallée entre Saint-Rémy lès Chevreuse, Milon la Chapelle et Saint-Lambert des Bois, notamment sur des pâturages.

7. **Étang de Milon-la-Chapelle**
   L'étang situé près du Rhodon sur Milon-la-Chapelle est une dérivation, il est relié au cours d'eau. Les aménagements réalisés en hauteur, notamment pour les eaux venant de Magny les Hameaux et Milon-la-Chapelle, sont utiles contre les ruissellements mais pas suffisants pour des crues comme celles de 2024.

Poursuite de la collaboration

La commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et l'APESC poursuivront leur collaboration sur ce dossier important.

L'APESC rappelle l'importance de la création d'un « **Observatoire des Inondations** » (idée suggérée par l'architecte intervenant à la conférence du 27 mai dernier, citée plus-haut) qui regrouperait tous les acteurs, y compris les riverains, pour capitaliser sur les connaissances et le fonctionnement des aménagements mis en place.
L'APESC informe également qu'elle organise une conférence de presse le 25 septembre prochain pour la publication officielle du **Livre Blanc Inondations** en vallée de Chevreuse amont.

Pour plus de détails, voir les annexes des GRI :
Ou cliquer sur : Annexes du Livre Blanc Inondations

V. Et maintenant ?

La publication de la première version du **Livre Blanc des Inondations** constitue une étape significative dans la mobilisation collective des habitants de la vallée, pour diminuer la vulnérabilité de notre territoire aux épisodes d'inondation.
L'approche collaborative adoptée par les **Groupes de Réflexion Inondation (GRI)**, est un complément essentiel à l'action des institutions publiques. Ces GRI vont, dans toute la mesure du possible, poursuivre les actions engagées et le **Livre Blanc Inondations** continuera d'évoluer au fil du temps.

Perspectives générales selon les observations

Les données recueillies par les GRI ont mis en lumière plusieurs constats et suggestions. Parmi eux, deux idées clés ressortent particulièrement :

1. **Ralentir le flux d'eau descendant des plateaux,** notamment à travers des aménagements de rétention des eaux.

2. **Améliorer le débit des cours d'eau de fond de vallée** afin d'abaisser la hauteur de l'eau et de limiter les débordements.

La mise en œuvre conjointe de ces deux axes, enrichie des recommandations formulées par ce document et étayées par un modèle hydrologique de la vallée, est de nature à atténuer les effets des phénomènes climatiques à venir.

Les GRI sont conscients qu'un tel travail exige du temps. **Toutefois, l'objectif est clair : construire des solutions opérationnelles cohérentes pour des actions à moyen et long terme**. Il a été rappelé que les recettes de la taxe GEMAPI, bien utiles pour l'entretien, ne suffiront pas à financer les aménagements nécessaires. **Or, nous avons vu qu'il est crucial de créer des dispositifs de rétentions des eaux de ruissellement. Cependant, la loi GEMAPI ne prend pas en compte cette problématique. De plus, à l'heure actuelle, aucune entité ne souhaite assumer cette compétence, alors que, dans notre vallée, les inondations proviennent majoritairement du ruissellement. Cette situation atteste de la nécessité de mobiliser des financements complémentaires.**

Actions à court terme

En parallèle aux projets à moyen ou long terme, **les travaux peu coûteux, mais à fort impact, pourraient être priorisés. Il s'agit notamment de :**

1. Nettoyer régulièrement les fossés et les cours d'eau,

2. Restaurer les aménagements existants,

3. Encourager la participation des riverains (par exemple à travers des chantiers participatifs encadrés par des professionnels).

Les fiches de constat des inondations renseignées par les GRI, synthétisées au chapitre IV, visent à présenter aux entités compétentes la situation concrète du terrain, afin qu'elles puissent prioriser les travaux dans un contexte budgétaire contraint.

Observatoire des inondations

L'idée émise par un intervenant lors de la conférence « *L'Yvette face au changement climatique* » à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, le 27 mai 2025 de mettre en place un **« Observatoire des Inondations »** nous semble particulièrement pertinente. Les fiches de diagnostic, compilant les informations d'une large partie du bassin amont, constitue déjà une base solide pour envisager une vision globale et cohérente.

Cette compilation précise des problématiques locales peut servir de véritable banque de données pour un futur observatoire. Les GRI, en raison de leur connaissance fine du terrain, sont idéalement positionnés pour continuer à recueillir et documenter ces informations, contribuant ainsi à une meilleure compréhension du risque inondation.

En résumé

La démarche collective structurée par les GRI représente un atout stratégique majeur. Elle permet :

1. D'identifier avec précision les zones de vulnérabilité,
2. De collecter des données concrètes et documentées,
3. D'analyser les causes des inondations par ruissellements, débordements ou leurs combinaisons,
4. De proposer des solutions factuelles et hiérarchisées en fonction des urgences.

Ce travail présenté ici, s'inscrit dans la durée et pose les bases d'une collaboration pérenne entre résidents et autorités. Il construit progressivement **la base de connaissances** nécessaires à **une gestion durable des risques, ce qui pourrait s'apparenter à celle d'un observatoire.**

Livre Blanc Inondations – Vallée de l'Yvette amont

En octobre 2024, la vallée de l'Yvette a été frappée par des inondations exceptionnelles.

À la suite de ces inondations, l'APESC (Association pour la Protection de l'Environnement et des Sites de la vallée de Chevreuse) a pris l'initiative de créer 12 Groupes de Réflexion Inondations (GRI) dans la partie amont de la vallée de l'Yvette.
Leur mission : observer, analyser et formuler des suggestions concrètes pour mieux prévenir les crues et limiter leurs impacts.

Ce Livre Blanc Inondations rassemble leurs constats et leurs propositions. Il ne tranche pas, il n'impose pas de solutions toutes faites mais offre une base de réflexion citoyenne à destination des décideurs, des élus et des experts, seuls compétents pour définir les politiques et choix techniques.

Un document collectif, ancré dans le terrain, pour éclairer l'action publique.